Nations Unies A/60/653

Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session
Point 148 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Page
I.	Mandat et résultats attendus	4
II.	Ressources nécessaires	27
	A. Vue d'ensemble	27
	B. Contributions non budgétisées	28
	C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	28
	D. Formation	29
III.	Analyse des variations	30
IV.	Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	35
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes figurant dans la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires entérinées par l'Assemblée générale et aux demandes et recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	36
	A. Assemblée générale	36
	B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	42
	C. Comité des commissaires aux comptes	54
Annexe		
	Organigrammes	59
	Carte	65

06-21508 (F) 160206 220206

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (exercice 2006/07), dont le montant s'élève à 717 119 700 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'un montant de 264 000 dollars.

Le budget couvre le déploiement de 215 observateurs militaires, 14 785 membres des contingents, 1 115 policiers civils, y compris les membres d'unités constituées, 599 personnes recrutées sur le plan international, 957 personnes recrutées sur le plan national et 278 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2006/07 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante – cessez-le-feu, action humanitaire et droits de l'homme, réforme des services de sécurité, processus de paix et appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses (2004/05)*	*Montant alloué (2005/06)*	*Dépenses prévues (2006/07)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	393 267,7	372 059,3	378 911,9	6 852,6	1,8
Personnel civil	98 618,9	106 498,9	108 487,8	1 988,9	1,9
Dépenses opérationnelles	249 078,2	243 863,9	229 456,0	(14 407,9)	(5,9)
Montant brut	**740 964,8**	**722 422,1**	**716 855,7**	**(5 566,4)**	**(0,8)**
Recettes provenant des contributions du personnel	9 768,1	11 215,7	10 305,0	(910,7)	(8,1)
Montant net	**731 196,7**	**711 206,4**	**706 550,7**	**(4 655,7)**	**(0,7)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	120,0	120,0	264,0	144,0	120,0
Total	**741 084,8**	**722 542,1**	**717 119,7**	**(5 422,4)**	**(0,8)**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police civile*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	–	–	10	–	–	**10**
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	–	–	11	–	–	**11**
Composantes								
Cessez-le-feu								
Effectif approuvé pour 2005/06	215	14 785	–	–	7	–	–	**15 007**
Effectif proposé pour 2006/07	215	14 785	–	–	4	–	–	**15 004**
Action humanitaire et droits de l'homme								
Effectif approuvé pour 2005/06[c]	–	–	–	–	75	45	26	**146**
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	–	–	73	46	26	**145**
Réforme des services de sécurité								
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	635	480	36	25	10	**1 186**
Effectif proposé pour 2006/07[d]	–	–	875	240	35	27	10	**1 187**
Processus de paix								
Effectif approuvé pour 2005/06[e]	–	–	–	–	115	85	197	**397**
Effectif proposé pour 2006/07[e]	–	–	–	–	86	62	44	**192**
Appui								
Effectif approuvé pour 2005/06	–	–	–	–	394	656	198	**1 248**
Effectif proposé pour 2006/07	–	–	–	–	390	822	198	**1 410**
Total								
Effectif approuvé pour 2005/06	215	14 785	635	480	637	811	431	**17 994**
Effectif proposé pour 2006/07	215	14 785	875	240	599	957	278	**17 949**
Variation nette	**–**	**–**	**240**	**(240)**	**(38)**	**146**	**(153)**	**(45)**

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

[b] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

[c] Y compris les postes temporaires (4 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire.

[d] Au 1er janvier 2007, l'effectif de la police civile des Nations Unies sera réduit progressivement sur une base mensuelle. Le nombre d'unités de police constituées sera réduit de 2 à 1 à compter du 1er mars 2007.

[e] Le total comprend l'effectif de l'équipe déontologie et discipline (1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national) financé au titre de l'assistance temporaire générale.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans sa résolution 1509 (2003) du 19 septembre 2003 et l'a prorogé pour la dernière fois dans sa résolution 1626 (2005) du 19 septembre 2005.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faire progresser le processus de paix au Libéria.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice budgétaire, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante – cessez-le-feu, droit humanitaire et droits de l'homme, réforme des services de sécurité, processus de paix et appui.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2005/06, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Aux termes de la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité, la Mission a été chargée d'assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Cette nouvelle tâche aura des incidences sur l'utilisation et le déploiement de la composante militaire de la Mission, dont une unité stationnera en Sierra Leone pendant toute la durée du mandat du Tribunal spécial. L'appui fourni au Tribunal aura surtout des incidences sur la composante cessez-le-feu en raison du détachement de personnel de sécurité, ainsi que sur la composante appui, puisque la Mission sera appelée à apporter un certain soutien logistique et autre aux troupes déployées en Sierra Leone.

6. Durant l'exercice 2006/07, la Mission cherche à réaliser des gains d'efficacité par divers moyens : tests d'aptitude plus rigoureux pour tous les conducteurs (en parallèle avec des campagnes de sécurité routière), création d'un « guichet unique » pour les formalités d'entrée en fonctions et de départ du personnel, mise en service d'un système électronique de virements de fonds afin de réduire le coût des transferts d'espèces et transformation de 10 postes internationaux en postes nationaux.

7. La Mission est organisée en quatre secteurs couvrant 15 comtés. Son quartier général, installé à Monrovia, est responsable du secteur 1 (agglomération de Monrovia). Trois postes de commandement de secteur sont établis hors de Monrovia. Le secteur 2 couvre les comtés de Bomi, Grand Cape Mount et Lofa, le long des frontières avec la Sierra Leone et la Guinée; le secteur 3 couvre les comtés de Grand Bassa, Bong et la zone de Nimba jouxtant la Côte d'Ivoire; le secteur 4 couvre les comtés de Sinoe, River Cess, Grand Cedeh, Grand Kru et Maryland, le long de la frontière ivoirienne.

Direction exécutive et administration

8. La direction et l'administration générales de la Mission incombent au Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3 à P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total général**
Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2005/06	1	1	3	1	–	4	–	**10**	–	–	**10**
Effectif proposé 2006/07	1	1	4	1	–	4	–	**11**	–	–	**11**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**

9. *Personnel recruté sur le plan international* : 1 poste supplémentaire

a) L'augmentation nette de 1 poste résulte du redéploiement d'un poste de classe P-4 provenant de la composante 2;

b) Durant l'exercice en cours, la Mission veille plus particulièrement au bon déroulement des élections nationales et à la stabilité au Libéria après la période électorale. Il convient donc de nommer auprès du Représentant spécial du Secrétaire général un conseiller chargé de suivre la mise en œuvre de la stratégie de transition définie par la Mission. Le conseiller dégagera les éléments à prendre en compte, à la fois dans les activités de la Mission et les nouveaux organes gouvernementaux libériens, pour avoir des points de comparaison et de mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de transition. Il suivra également les différentes étapes de la transition et rédigera des rapports à ce sujet; il fera des recommandations au Représentant spécial quant à l'exécution des tâches qui s'imposeront aux différentes phases du processus de transition.

Composante 1 : **cessez-le-feu**

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Stabilité de la situation en matière de sécurité au Libéria	1.1.1 Aucune violation grave de l'accord de cessez-le-feu (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 0)
Produits	
• 1 737 400 jours-homme de patrouilles terrestres et mobiles (soldats) pour détecter les mouvements illicites d'armes et de personnes le long des frontières libériennes et les trafics de ressources naturelles, et pour trouver les armes détenues illégalement (35 hommes par patrouille x 34 patrouilles par secteur x 4 secteurs x 365 jours)	

- 730 000 jours-homme de garde des postes d'observation (10 hommes par poste d'observation x 50 postes par secteur x 4 secteurs x 365 jours)
- 459 900 jours-homme de présence militaire pour protéger les principales installations (20 hommes par installation x 63 installations x 365 jours)
- 29 200 jours-homme de patrouilles mobiles (observateurs militaires) pour enquêter sur les violations du cessez-le-feu le long des frontières libériennes et détecter tout trafic de ressources naturelles (4 observateurs militaires par patrouille x 5 patrouilles par secteur x 4 secteurs x 365 jours)
- 7 896 heures de patrouilles aériennes
- 91 250 jours-homme de présence militaire pour protéger le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (250 soldats x 365 jours)

Facteurs externes : Les États de la région continueront de respecter l'intégrité territoriale du Libéria. Les pays fournisseurs de contingents continueront de mettre à la disposition de la Mission les moyens militaires nécessaires.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 : cessez-le-feu

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2005/06	**215**
Effectif proposé 2006/07	**215**
Variation nette	**–**
II. Contingents	
Effectif approuvé 2005/06	**14 785**
Effectif proposé 2006/07	**14 785**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du commandant de la Force											
Effectif approuvé 2005/06	1	1	–	–	–	2	–	**4**	–	–	**4**
Effectif proposé 2006/07	1	1	–	–	–	2	–	**4**	–	–	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Secrétariat de la Commission mixte de contrôle											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	–	1	1	–	**3**	–	–	**3**

		Personnel recruté sur le plan international										
III.	*Personnel civil*	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(3)	–	–	(3)
	Total partiel, personnel civil											
	Effectif approuvé 2005/06	1	1	1	–	1	3	–	**7**	–	–	**7**
	Effectif proposé 2006/07	1	1	–	–	–	2	–	**4**	–	–	**4**
	Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(3)	–	–	(3)
	Total général (I à III)											
	Effectif approuvé 2005/06											**15 007**
	Effectif proposé 2006/07											**15 004**
	Variation nette											**(3)**

Justification
• **Personnel international :** 3 postes en moins La réduction de l'effectif (3 postes) de la Commission mixte de contrôle résulte du redéploiement de 1 poste P-4 au bureau du chef des services administratifs (composante 5) et de la suppression de 2 postes [1 poste du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)]. La Commission mixte de contrôle n'a plus de raison d'être depuis la dissolution des organisations militaires.

Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Amélioration de la situation humanitaire du Libéria	2.1.1 Augmentation du nombre total de réfugiés libériens rapatriés (2004/05 : 26 000; 2005/06 : 74 000; 2006/07 : 144 000) 2.1.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants participant aux programmes de relèvement et de réinsertion (2004/05 : 30 000; 2005/06 : 41 000; 20006/07 : 61 000)

Produits

- Coprésidence, avec les autorités locales et dans les 15 comtés libériens, des réunions mensuelles de coordination de secteur et des réunions des groupes de travail d'organisations non gouvernementales [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)]
- Visites de suivi hebdomadaires dans les zones de réinstallation des déplacés et réfugiés (comtés de Lofa, Nimba, Bong et Grand Cape Mount)
- Mise en œuvre de 20 projets à effet rapide pour inscrire le retour des déplacés et des réfugiés dans la durée
- 100 visites de suivi dans des camps de réfugiés et de transit afin d'accompagner et soutenir les opérations de rapatriement organisées par divers organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG)
- Coordination de l'établissement des rapports communs d'évaluation trimestrielle en coopération avec le PNUD, le PAM, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le HCR, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et 35 ONG (les partenaires humanitaires), en vue de déterminer les besoins à combler et d'éviter les interventions humanitaires faisant double emploi
- Rédaction et mise en ligne sur le site Internet ReliefWeb de rapports hebdomadaires et mensuels sur la situation humanitaire dans l'ensemble du pays
- Conseils au Gouvernement sur la capacité de la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés à répondre efficacement aux besoins humanitaires des rapatriés et des communautés d'accueil
- Conseils aux organismes gouvernementaux (Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et Ministère de l'intérieur) appelés à piloter les activités de secours, de redressement et de relèvement et à mobiliser des ressources à cet effet, notamment par le dialogue avec les donateurs et la formation des fonctionnaires
- Conseils au Gouvernement en vue de la création et de l'exploitation d'une base de données nationale sur les activités de secours, de relèvement et de développement
- Facilitation et organisation de la mise en service d'un mécanisme fonctionnel d'information sur les groupes vulnérables, la communauté humanitaire et les donateurs, en coopération avec le PNUD, le PAM, l'UNICEF, l'OMS, le HCR, UNIFEM, Habitat, le PNUE, la FAO et d'autres partenaires humanitaires
- Campagne d'information nationale sur l'aide humanitaire et le développement, avec notamment 3 heures d'émissions télévisées, 24 heures d'antenne radiophonique par semaine, 200 000 dépliants et 100 000 affiches
- Deux séminaires d'information sur le processus intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, à l'intention de 100 journalistes locaux
- Coordination de 10 réunions hebdomadaires de secteur et des réunions bihebdomadaires du Comité d'action humanitaire afin de déterminer les nouveaux besoins des populations civiles et d'y répondre

- Organisation d'une réunion d'examen à mi-parcours/atelier de deux jours avec tous les partenaires humanitaires afin d'examiner les questions d'actualité et de développer et réviser l'appel humanitaire
- Coordination de réunions trimestrielles avec le HCR, l'UNICEF, le PAM, le PNUD et les ONG présentes dans la région sur les mesures de prévoyance/activités transfrontalières propres à prévenir la montée des tensions régionales
- Réunions bimensuelles de défense des groupes vulnérables (notamment les femmes et les enfants) et séminaires trimestriels sur la situation de ces populations, avec la participation des hauts fonctionnaires compétents et de représentants de la société civile et de la communauté des donateurs
- Conseils à la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés, au Ministère de l'intérieur et au Ministère des affaires étrangères dans le cadre de la rédaction et de l'adoption d'une législation nationale conforme aux obligations inscrites dans les traités internationaux en matière humanitaire
- Avis consultatifs aux bureaux d'aide et de conseil de la Commission nationale libérienne de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réinsertion chargés de faciliter la réinsertion des ex-combattants dans leur communauté d'origine
- Suivi de la situation des enfants dans le conflit armé et rapports sur la question au Conseil de sécurité et aux États Membres conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 1612 (2005)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.2 Progrès vers la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et vers la réconciliation nationale au Libéria	2.2.1 Le Gouvernement publie une étude initiale sur la situation des droits de l'homme 2.2.2 La Commission nationale indépendante des droits de l'homme publie un rapport annuel 2.2.3 Une composante droits des femmes est créée au sein de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme 2.2.4 Augmentation du nombre total de Comités paix et réconciliation implantés dans les comtés et les districts (2004/05 : 75; 2005/06 : 120; 2006/07 : 150)

Produits

- Organisation de 2 ateliers de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des juges, 2 sessions d'éducation aux droits des femmes pour le personnel de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, 2 ateliers de formation s'adressant aux fonctionnaires appelés à rédiger les rapports destinés aux organes de suivi des traités internationaux, et 2 avancés sur les droits de l'homme et les missions de maintien de l'ordre à l'intention des policiers

- Organisation d'une série de séminaires sur les procédures d'enquête, d'analyse et de signalement en matière de droits de l'homme, à l'intention des commissaires et du personnel de la Commission Vérité et réconciliation, et d'une série d'ateliers nationaux réunissant fonctionnaires et acteurs de la société civile, consacrés à la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme
- Facilitation de la création d'un réseau national de défense des droits de l'homme et organisation de 3 stages d'orientation et d'initiation à la planification stratégique et à la création de réseaux, à l'intention des ONG
- Information de 20 associations de femmes quant à la marche à suivre pour participer et faire appel à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme
- Campagne nationale de sensibilisation aux questions touchant les droits de l'homme, notamment les sévices sexuels, les violences contre les femmes et le VIH/sida, par le biais de 15 groupes de médiateurs traditionnels, 10 messages radiophoniques hebdomadaires et des annonces publicitaires hebdomadaires dans 20 journaux
- Campagne nationale d'information sur la Commission Vérité et réconciliation, avec 150 réunions dans les communautés, 5 heures d'émission sur stations de radios locales, 50 000 affiches, 100 000 dépliants et diffusion hebdomadaire en direct des auditions de la Commission Vérité et réconciliation sur les ondes de Radio-MINUL
- Campagne d'information nationale pour promouvoir la réconciliation, le règlement des différends et la bonne gouvernance, avec 20 rencontres sportives, 2 cycles de débats, 50 affiches, 30 000 prospectus, l'intervention de 15 groupes de médiateurs traditionnels, 20 heures d'émissions radiophoniques par mois et 10 annonces publicitaires par mois dans les journaux locaux

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, action humanitaire et droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3*	*à P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (redressement et gouvernance)[b]												
Effectif approuvé 2005/06[c]	1	–	4	4	–	4	–	**13**	4	4	**21**
Effectif proposé 2006/07	1	–	3	4	–	3	–	**11**	4	3	**18**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(2)**	**–**	**(1)**	**(3)**
Section réinsertion, réadaptation et relèvement											
Effectif approuvé 2005/06[c]	–	1	9	5	–	3	–	**18**	8	7	**33**
Effectif proposé 2006/07	–	1	10	5	–	4	–	**20**	8	8	**36**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**2**	**–**	**1**	**3**
Section de la coordination de l'aide humanitaire											
Effectif approuvé 2005/06[d]	–	–	4	5	**–**	1	**–**	**10**	12	6	**28**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3 à P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**			
Effectif proposé 2006/07	–	–	4	5	–	1	–	**10**	12	6	**28**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des projets à effet rapide											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	–	–	1	–	**2**	1	–	**3**
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	–	–	1	–	**2**	1	–	**3**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme et de la protection											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	9	16	–	3	–	**29**	13	6	**48**
Effectif proposé 2006/07	–	1	8	15	–	3	–	**27**	14	6	**47**
Variation nette	–	–	**(1)**	**(1)**	–	–	–	**(2)**	**1**	–	**(1)**
Groupe des questions de parité des sexes											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	1	–	–	–	**2**	5	2	**9**
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	1	–	–	–	**2**	5	2	**9**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de prévention et de lutte contre le VIH											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	–	–	–	–	**1**	2	1	**4**
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	–	–	–	–	**1**	2	1	**4**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2005/06	1	2	29	31	–	12	–	**75**	45	26	**146**
Effectif proposé 2006/07	1	2	28	30	–	12	–	**73**	46	26	**145**
Variation nette	–	–	**(1)**	**(1)**	–	–	–	**(2)**	**1**	–	**(1)**

[a] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Le coût du poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui fait également office de coordonnateur résident du PNUD, a été calculé à 50 pour cent du coût total.
[c] Y compris les postes temporaires (2 P-3) financés aux titre du personnel temporaire.
[d] Y compris les postes (5 administrateurs recrutés sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire.

Justification

- **Personnel international :** 2 postes en moins

  Le redéploiement d'un poste de classe P-4 provenant de la Section des droits de l'homme et de la protection au profit de la Direction exécutive et administration, et la transformation, dans cette même section, d'un poste de classe P-2 en poste de personnel recruté sur le plan national entraîneront une diminution nette de 2 postes.

Deux postes d'administrateur de programme (P-3) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (redressement et gouvernance) sont actuellement financés au titre du personnel temporaire, dans l'attente d'une perspective à long terme pour la coordination de l'aide humanitaire. La section V du présent rapport contient des renseignements complémentaires à ce sujet. Comme ces administrateurs continueront d'assumer leurs tâches actuelles de planification et d'évaluation des programmes, leur engagement doit être régularisé. Ils sont chargés d'une mission de conseil et d'appui logistique à la mise en œuvre et à l'évaluation du cadre de transition axé sur les résultats, qui est le mécanisme approuvé pour encadrer la transition du pays de la phase des secours et du développement vers celle de l'indépendance et d'une autonomie accrues, conformément à l'Accord général de paix.

La Section des secours, du redressement et du relèvement a été rebaptisée la Section réinsertion, réadaptation et relèvement pour refléter la réorientation des activités d'appui, qui concernent désormais non plus tant les situations d'urgence que la réinsertion coordonnée des ex-combattants. Deux postes [1 P-4 et agent des services généraux (autres classes)] du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général seront transférés à la Section réinsertion, réadaptation et relèvement. Le fonctionnaire de classe P-4 du Groupe mobile supervisera l'analyse et la planification sectorielle interinstitutions des activités de réinsertion et réadaptation, y compris les circonstances entourant les déplacements et la capacité des communautés à accueillir les ex-combattants. L'assistant administratif (agent des services généraux) du Bureau d'aide aux populations touchées par la guerre concourra aux projets et aux services de réinsertion en place. Deux administrateurs de programme de classe P-3, dont l'engagement est également financé au titre du personnel temporaire en attendant la définition d'une perspective à long terme pour la coordination de l'aide humanitaire, continueront d'accompagner la réinsertion des personnes déplacées et des ex-combattants dans leurs communautés d'origine. Ils devront notamment conduire des missions d'évaluation pour déterminer les insuffisances dans l'offre de services, coordonner les activités et les campagnes en faveur de la réinsertion des ex-combattants, et renforcer les capacités des collectivités locales. La réinsertion est un processus de longue haleine qui s'inscrit dans le cadre plus général du relèvement socioéconomique des régions; elle appelle donc une régularisation des engagements.

- **Personnel recruté sur le plan national :** 1 poste supplémentaire

  Le poste supplémentaire s'explique par la transformation d'un poste P-2 de personnel international en poste de personnel recruté sur le plan national à la Section des droits de l'homme et de la protection.

  Le chargé de la formation aux droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) coordonnera les programmes de formation des membres des forces de l'ordre libériennes, des acteurs de la société civile et du personnel des ONG, et mènera également des actions de mobilisation populaire.

  La Section de la coordination de l'aide humanitaire compte actuellement cinq spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) dont les postes sont financés au titre du personnel temporaire, en attendant la définition d'une perspective à long terme pour la coordination de l'aide humanitaire, et qui continueront de faciliter le retour des déplacés en liaison avec les instances gouvernementales nationales et locales. Comme la coordination des services d'appui est une nécessité permanente, leur engagement doit être régularisé.

- **Volontaires des Nations Unies : aucun changement net**

  Un Volontaire des Nations Unies affecté au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général sera transféré au Groupe mobile de la Section réinsertion, réadaptation et relèvement, où il sera chargé de soutenir la réinstallation des communautés et de renforcer les fonctions d'information et de coordination de la Section.

Composante 3 : réforme des services de sécurité

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Renforcement de l'ordre public et de la capacité opérationnelle de la Police nationale libérienne	3.1.1 Augmentation du nombre total de réouvertures de commissariat de la Police national libérienne (2004/05 : 15; 2005/06 : 30; 2006/07 : 62) 3.1.2 Augmentation du nombre total de policiers libériens déployés (2004/05 : 866; 2005/06 : 2 300; 2006/07 : 3 500) 3.1.3 Un pourcentage inchangé de femmes dans les effectifs de la Police nationale libérienne (2004/05 : 12 %; 2005/06 : 15 %; 2006/07 : 15 %) 3.1.4 Augmentation du nombre total d'officiers de police libériens déployés (dans les unités de police) (2004/05 : 0 officier; 2005/06 : 300 officiers; 2006/07 : 450 officiers)

Produits

- Conseils aux autorités de police chargées de rédiger les manuels de procédure et d'élaborer les définitions de postes
- Conseils à la police nationale libérienne en matière de gestion et de responsabilité financière
- Conseils et assistance à la police nationale libérienne dans l'accomplissement de sa mission et pour l'application des normes relatives aux droits de l'homme, grâce à une présence au côté de 92 unités de police, y compris dans 25 sites à l'extérieur de Monrovia
- Conseils et assistance à la police nationale libérienne pour la mise en place du système d'urgence
- Conseils à l'Académie de la police nationale libérienne dans le cadre de l'évaluation des besoins de formation, y compris la formation spécialisée des cadres moyens et supérieurs
- Facilitation de la généralisation des forums populaires dans tous les comtés et des réunions mensuelles entre les polices locales, les coordonnateurs régionaux pour l'égalité hommes-femmes, les associations locales, les ONG, l'UNICEF, le FNUAP, le PAM, le HCR, le Comité américain pour les réfugiés, le Comité international de secours, le Christian Children's Fund, OXFAM Grande-Bretagne, Save the Children Royaume-Uni, Médecins sans frontières, sur des questions d'intérêt local

- Conseils à la police nationale libérienne en vue de la création de brigades de protection des femmes et des enfants dans les commissariats et évaluation d'un commissariat pilote doté d'une telle brigade
- Conseils à la police nationale libérienne pour le recrutement de femmes policières
- Conseils au Gouvernement libérien et à un certain nombre d'institutions de la police pour la poursuite de la réforme et de la restructuration
- Formation de 645 officiers/élèves officiers de la police aux droits de l'homme, au code de conduite et à l'éthique de la police, ainsi qu'aux règles relatives à l'usage de la force

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.2 Réforme des systèmes juridique, judiciaire et pénitentiaire au Libéria	3.2.1 Augmentation du nombre d'affaires criminelles donnant lieu à des poursuites et entendues par les tribunaux (2004/05 :10; 2005/06 : 70; 2006/07 : 100) 3.2.2 Augmentation de l'effectif annuel de diplômés de l'école de droit du Libéria (2004/05 : 25; 2005/06 : 45; 2006/07 : 100) 3.2.3 Augmentation du pourcentage total de tribunaux en activité (tribunaux itinérants ou spécialisés et justices de paix) (2004/05 : 50 %; 2005/06 : 75 %; 2006/07 : 100 %) 3.2.4 Adoption par le Gouvernement libérien d'une loi portant création d'une commission des affaires judiciaires et de voies de recours 3.2.5 Approbation du plan de réforme pénitentiaire par le Ministre de la justice 3.2.6 Augmentation du pourcentage de programmes de formation en droit enseignés par des instructeurs libériens (2004/05 : 10 %; 2005/06 : 30 %; 2006/07 : 65 %)

Produits

- Conseils aux institutions judiciaires libériennes (Cour suprême, tribunaux itinérants, tribunaux d'instance et justices de paix) sur les procédures et les droits de la défense
- Conseils au Comité gouvernance, développement démocratique et Etat de droit (en particulier son sous-comité de la justice) chargés de définir des plans coordonnés pour atteindre les objectifs figurant dans le cadre de transition axé sur les résultats
- Organisation de 10 forums/ateliers consultatifs consacrés à l'examen approfondi de la législation, à la rédaction des lois et à la codification du droit, en partenariat avec le Ministère de la justice, des juristes et des représentants de la société civile, en vue de définir et appliquer le schéma directeur de la réforme de la justice

- Facilitation de la création de la Commission libérienne des affaires judiciaires et avis consultatif sur l'élaboration d'un mécanisme disciplinaire conforme aux normes internationales pour réprimer les manquements aux devoirs de la profession de la part des juges, des procureurs et des membres du barreau
- Facilitation de l'introduction de programmes d'arbitrage (en collaboration avec le Gouvernement du Libéria) dans les processus judiciaires et contentieux au niveau des comtés.
- Conseils au Gouvernement libérien dans le cadre de la création et du développement de la Commission anticorruption.
- Facilitation de la création/expansion des comités de tenue des registres des affaires dans tous les comtés du Libéria de manière à remédier au problème des détentions provisoires prolongées
- Conseils aux juristes libériens, au Ministère de la justice, aux procureurs, aux avocats de la défense et aux organisations de la société civile concernées dans le cadre de la définition d'une stratégie de réforme de la justice pour mineurs (y compris la procédure des tribunaux pour mineurs) dans un sens conforme aux pratiques, procédures, normes et conventions internationalement reconnues
- Avis consultatif sur le développement, l'organisation et l'administration de l'Ordre national des avocats libériens et de l'Association des avocates du Libéria
- Suivi des activités des tribunaux tribaux et coutumiers afin de garantir le respect des normes internationales des droits de l'homme, du droit à un procès équitable et des lois et procédures nationales en vigueur, ainsi que la cohérence et la transparence des processus de décision
- Conseils sur les bonnes pratiques et procédures judiciaires à appliquer, à l'intention de 100 chefs coutumiers et membres de conseils des sages siégeant dans les tribunaux coutumiers
- Formation de 50 juges libériens, 200 magistrats, 100 procureurs et des 15 avocats généraux des comtés en matière de droit positif et droit procédural, administration des greffes, déontologie et gestion du registre des affaires
- Mise au point d'outils pédagogiques et de modules d'évaluation des juges, magistrats et procureurs, afin d'appuyer les formations en cours, de proposer des textes de référence pratiques et de garantir la cohérence et la continuité de l'action du ministère public et des actes de procédure
- Facilitation du financement, par les donateurs, des projets de l'école de droit du Libéria – système de bourses, création de nouveaux cours et ouverture de centres d'aide juridictionnelle
- Organisation de cours d'initiation au système correctionnel à l'intention de 175 élèves
- Cours avancé de gestion à l'intention de 15 administrateurs du système pénitentiaire
- Formation de 30 surveillants de prison aux tâches d'encadrement
- Tutorat de 20 gardiens de prison inscrits dans les cours de formation d'instructeurs
- Formation de 12 surveillants de prison au secourisme et à la sécurité incendie
- Réunions hebdomadaires entre les représentants du Gouvernement libérien, des ONG, des pays donateurs et des spécialistes des droits de l'homme au sujet de la réforme du système pénitentiaire

• Présence de tuteurs-conseillers dans neuf établissements pénitentiaires, visites hebdomadaires dans quatre autres prisons et évaluations continues dans les zones où l'inventaire des établissements n'est pas terminé	
Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.3 Création d'une nouvelle armée libérienne restructurée	3.3.1 Augmentation du nombre total de soldats des forces armées libériennes recrutés et entraînés (2004/05 : 0; 2005/06 : 1 500; 2006/07 : 2 500)
Produits • Conseils au Gouvernement libérien pour la poursuite du recrutement, de la formation et du déploiement des militaires libériens, en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine, des organisations internationales et des États Membres intéressés	
Facteurs externes : Les pays fournisseurs de forces de police continueront de prêter du personnel civil. Les donateurs continueront de fournir les ressources nécessaires à la restructuration de l'armée libérienne.	

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : réforme des services de sécurité

Catégorie	**Total**
I. Police civile	
Effectif approuvé 2005/06	**635**
Effectif proposé 2006/07	**875**
Variation nette	**240**
II. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2005/06	**480**
Effectif proposé 2006/07	**240**
Variation nette	**(240)**

	Personnel international										
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D/1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Services consultatifs de l'administration pénitentiaire											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	4	–	2	1	–	**7**	–	4	**11**
Effectif proposé 2006/07	–	–	4	–	2	1	–	**7**	–	4	**11**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Personnel international										
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D/1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Section des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2	–	–	1	–	**3**	1	–	**4**
Effectif proposé 2006/07	–	–	2	1	–	1	–	**4**	1	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Division de l'appui au système juridique et judiciaire											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	7	6	–	2	–	**16**	22	6	**44**
Effectif proposé 2006/07	–	1	7	6	–	2	–	**16**	22	6	**44**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du chef de police civile											
Effectif approuvé 2005/06	–	2	5	–	–	3	–	**10**	2	–	**12**
Effectif proposé 2006/07	–	2	5	–	–	1	–	**8**	4	–	**12**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**2**	**–**	**–**
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2005/06	–	3	18	6	2	7	–	**36**	25	10	71
Effectif proposé 2006/07	–	3	18	7	2	5	–	**35**	27	10	72
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**(2)**	**–**	**(1)**	**2**	**–**	**1**
Total général (I à III)											
Effectif approuvé 2005/06											**1 186**
Effectif proposé 2006/07											**1 187**
Variation nette											**1**

[a] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international :** 1 poste en moins

  La création d'un poste de classe P-3 à la Section des affaires juridiques, et la transformation de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) en postes d'agent recruté sur le plan national au Bureau du chef de la police civile se solde par une diminution nette de 1 poste.

  La Section des affaires juridiques a besoin d'un juriste supplémentaire de classe P-3 pour faire face à l'augmentation de sa charge de travail du fait du nombre croissant de dossiers et de règlements traités par la Commission d'enquête. Le titulaire du poste sera chargé de rédiger et d'examiner divers contrats et télégrammes chiffrés et de donner des avis consultatifs sur les allégations, les rapports d'enquête, les décisions des tribunaux libériens, les mémorandums d'accord, les politiques judiciaires et les questions relatives au personnel afin que les hauts

Justification
fonctionnaires et les autorités judiciaires libériennes aient l'assurance que les bonnes procédures et les meilleures pratiques sont pleinement appliquées. • **Personnel recruté sur le plan national :** 2 postes supplémentaires Les deux postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national résultent de la transformation de deux postes internationaux au Bureau du chef de la police civile. Les titulaires fourniront un appui administratif à la Section.

Composante 4 : processus de paix

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.1 Consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays	4.1.1 Augmentation du nombre total de fonctionnaires ayant regagné leur lieu d'affectation dans les comtés (2004/05 : 768; 2005/06 : 1 200; 2006/07 : 1 400) 4.1.2 Augmentation du nombre total de chefs coutumiers de retour dans les comtés (2004/05 : 60; 2005/06 : 125; 2006/07 : 150) 4.1.3 Respect des conditions fixées pour adhérer de nouveau au Processus de Kimberley relatif à la certification des diamants
Produits • Facilitation du transport des fonctionnaires jusqu'à leurs lieux d'affectation respectifs dans les comtés • Facilitation de la remise en état des infrastructures collectives et des bâtiments administratifs, avec notamment la fourniture du matériel de base grâce à des fonds des donateurs • Facilitation de la formation de 5 000 personnes au règlement des conflits, cours d'instruction civique et éducation droits de l'homme (dans 100 districts sur 500) • Conseils aux Ministères de l'éducation, de la jeunesse et des sports pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur de la jeunesse et création d'un service d'aide aux jeunes • Conseils au Gouvernement dans le cadre de la formulation d'une politique nationale en matière d'exploitation minière • Facilitation de la création (par le Gouvernement national de transition) d'une équipe de réforme interinstitutions chargée d'engager la réforme de l'Autorité de la mise en valeur des forêts	

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 : processus de paix

	Personnel international										
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D/1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	Total
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)											
Effectif approuvé 2005/06	1	–	1	1	–	2	–	**5**	–	1	**6**
Effectif proposé 2006/07	1	–	1	1	–	2	–	**5**	–	1	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe de la planification et des politiques											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	6	2	1	2	–	**12**	1	4	**17**
Effectif proposé 2006/07	–	1	6	2	1	2	–	**12**	1	4	**17**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Division de l'assistance électorale[b]											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	8	12	4	2	–	**27**	25	153	**205**
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**(1)**	**(8)**	**(12)**	**(4)**	**(2)**	**–**	**(27)**	**(25)**	**(153)**	**(205)**
Bureau des communications et de l'information											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	3	11	4	1	–	**20**	36	8	**64**
Effectif proposé 2006/07	–	1	3	10	3	1	–	**18**	38	8	**64**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**–**	**(2)**	**2**	**–**	**–**
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	26	17	4	3	–	**51**	23	31	**105**
Effectif proposé 2006/07	–	1	26	17	4	3	–	**51**	23	31	**105**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2005/06	1	4	44	43	13	10	–	**115**	85	197	**397**
Effectif proposé 2006/07	1	3	36	30	8	8	–	**86**	62	44	**192**
Variation nette	**–**	**(1)**	**(8)**	**(13)**	**(5)**	**(2)**	**–**	**(29)**	**(23)**	**(153)**	**(205)**

[a] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] 197 postes avaient été supprimés au 31 décembre 2005 et la Division est devenue le « Groupe électoral » (effectif : 8 personnes) au cours de l'exercice 2005/06.

Justification
• **Personnel recruté sur le plan international :** 29 postes en moins La réduction nette de 29 postes résulte de plusieurs changements : suppression de 27 postes dans le Groupe électoral [1 D-2, 1 P-5, 7 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 4 postes du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et transformation en postes nationaux de 2 postes (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) au Bureau des communications et de l'information. • **Personnel recruté sur le plan national :** 23 postes en moins La diminution nette de 23 postes est due à la suppression de 25 postes à la Division de l'assistance électorale, à savoir 2 administrateurs et 23 agents des services généraux (tous recrutés sur le plan national), et à la transformation de 2 postes internationaux en postes nationaux (1 administrateur et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national). L'administrateur recruté sur le plan national supervisera la veille médias, organisera des programmes de formation à l'intention des journalistes libériens et contribuera au renforcement des capacités de recherche documentaire des organes de presse. L'agent des services généraux recruté sur le plan national organisera et supervisera l'entretien des transmetteurs. • **Volontaires des Nations Unies :** 153 postes en moins La suppression de la Division de l'assistance électorale entraîne la suppression de 153 postes de Volontaires des Nations Unies.

Composante 5 : appui

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
5.1 Appui efficace et opérationnel à la Mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité	5.1.1 Diminution du nombre d'accidents automobiles entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars (2004/05 : 98; 2005/06 : 88; 2006/07 : 78) 5.1.2 Diminution du nombre de jours requis pour les formalités d'enregistrement et de départ du personnel recruté sur le plan international, des membres de la police civile et du personnel militaire (2004/05 : 4; 2005/06 : 4; 2006/07 : 1) 5.1.3 Diminution du coût unitaire des virements bancaires (2004/05 : 8 dollars; 2005/06 : 8 dollars; 2006/07 : 2 dollars)
Produits **Amélioration des services** • Instauration de tests d'aptitude à la conduite plus stricts pour tous les conducteurs de véhicules et organisation, par la Section des transports, de campagnes de sécurité routière axées sur le	

code de la route, la sécurité au volant et les contraventions prévues pour infractions au code de la route enregistrées par le système Carlog

- Mise en place d'un « guichet unique » pour les formalités d'enregistrement et de départ du personnel international, des membres de la police civile et du personnel militaire
- Mise en service d'un système de transfert électronique de fonds

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 15 651 militaires, dont 215 observateurs militaires
- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 998 membres de la police civile et des unités de police constituées
- Approvisionnement et stockage de rations et réserves d'eau potable en cas d'urgence pour un effectif moyen de 15 651 militaires et membres de la police civile et des unités de police constituées
- Hébergement et services connexes (restauration, blanchisserie et salon de coiffure) pour un effectif moyen de 145 officiers d'état-major
- Administration d'un effectif total de 599 membres du personnel international, 48 administrateurs recrutés sur le plan national, 909 agents des services généraux également recrutés sur le plan national, et 278 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel (militaire, policier et civil), avec formation pratique, mesures de prévention et de surveillance et actions disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien et exploitation de 600 groupes électrogènes (en moyenne) dans toute la zone de la Mission
- Entretien de 125 lieux d'affectation de la Mission dans l'ensemble du Libéria (les lieux d'affectation comptent de 1 à 14 bâtiments)
- Entretien de 7 aérodromes et de leurs infrastructures d'aviation et de navigation

Transports terrestres

- Entretien et exploitation de 1 481 véhicules, dont 16 véhicules blindés, dans toute la zone de la Mission
- Service quotidien d'autocar-navette à Monrovia pour 1 834 civils (personnel international ou national) et plus de 145 militaires du quartier général de la Force

Transports aériens

- Entretien et exploitation de 3 avions et 22 hélicoptères

Transports maritimes et fluviaux

- Entretien et exploitation d'un caboteur

Transmissions

- Entretien et exploitation de 32 émetteurs-récepteurs terrestres VSAT, 15 centraux téléphoniques, 90 répéteurs VHF et 18 répéteurs-émetteurs, 90 liaisons hertziennes et 7 stations de radiodiffusion FM VHF

Informatique

- Appui et maintenance de réseaux étendus (WAN), 2 066 ordinateurs de bureau, 93 serveurs, 846 ordinateurs portables, 846 imprimantes et 90 scanneurs

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 5 unités médicales de niveau I, 5 unités de niveau II et 1 unité de niveau III, ainsi que d'installations médicales au quartier général et à la base de soutien logistique, à l'intention du personnel de la Mission et en cas d'urgence pour la population civile locale, le personnel des autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales
- Exploitation et entretien de centres de tests et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH ouverts à l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH (notamment par l'échange d'informations entre collègues) pour l'ensemble du personnel

Fournitures et services divers

- Approvisionnement en fournitures de base (papeterie, produits de nettoyage, etc.) et prestation de services (photocopie, etc.) pour un effectif total de 1 834 membres du personnel civil et 798 membres de la police civile de la Mission
- Prestation d'un service efficace et rationnel de collecte des déchets dans l'ensemble de la Mission
- Production de 5 000 cartes à l'aide du système d'information géographique

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans 34 bâtiments
- Mise à jour semestrielle du plan de sécurité
- Formation de 74 agents de sécurité internationaux dans le domaine du classement et du reclassement des armes
- Formation de 63 agents de sécurité internationaux et de 54 agents de sécurité recrutés sur le plan national dans les domaines suivants : utilisation des appareils aux rayons X et des détecteurs de métaux et d'explosifs, protection des personnalités, techniques d'investigation, premiers secours, produits dangereux et autres questions de sécurité

Facteurs externes : L'accord sur le statut des forces sera respecté. Les fournisseurs de biens et services seront en mesure d'honorer les commandes aux conditions stipulées.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

	Personnel recruté sur le plan international										
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Équipe déontologie et discipline[b]											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	2	1	1	–	–	**5**	2	–	**7**
Effectif proposé 2006/07	–	1	2	1	1	–	–	**5**	2	–	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du Directeur de l'Administration											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	5	16	52	3	18	**95**	79	3	**177**
Effectif proposé 2006/07	–	1	5	16	52	3	18	**95**	141	3	**239**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**62**	–	**62**
Services administratifs											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	17	14	38	13	–	**83**	111	54	**248**
Effectif proposé 2006/07	–	1	18	16	38	12	–	**85**	124	60	**269**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**2**	**–**	**(1)**	**–**	**2**	**13**	**6**	**21**
Services d'appui intégré											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	21	45	129	15	–	**211**	464	141	**816**
Effectif proposé 2006/07	–	1	21	43	126	14	–	**205**	555	135	**895**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(3)**	**(1)**	**–**	**(6)**	**91**	**(6)**	**79**
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2005/06	–	4	45	76	220	31	18	**394**	656	198	**1 248**
Effectif proposé 2006/07	–	4	46	76	217	29	18	**390**	822	198	**1 410**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**(3)**	**(2)**	**–**	**(4)**	**166**	**–**	**162**

[a] Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Postes approuvés au titre du personnel temporaire.

Justification
• **Personnel recruté sur le plan international :** 4 postes en moins La diminution nette de 4 postes résulte de la transformation de 5 postes (2 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 3 postes du Service mobile) en postes nationaux, et du redéploiement d'un poste P-4 provenant de la composante 1. De plus, 2 postes P-3 et 3 postes du Service mobile seront redéployés des Services d'appui intégré aux Services administratifs. Dans les Services administratifs, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) seront redéployés de la Section des achats au

Bureau du chef des services administratifs. Dans les Services de soutien intégré, 1 poste P-4 provenant du Centre commun d'opérations logistiques sera redéployé au profit des bureaux régionaux.

Il est proposé de créer au bureau du chef des services administratifs un secrétariat de la Commission d'enquête composé de 3 fonctionnaires internationaux [1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)]. Le poste P-4 proviendra de la Commission mixte de contrôle (composante 1); le poste P-3 et le poste des Services généraux seront redéployés de la Section des achats.

Il faut un secrétariat pour coordonner et organiser les travaux de la Commission d'enquête – réunions, investigations, rapports au chef de la Mission sur les incidents graves, notamment les cas de violences et d'exploitation sexuelles. Ces tâches avaient été confiées à titre provisoire à la Division de l'appui au système juridique et judiciaire, puis au Bureau du Conseiller juridique principal. Compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers (plus de 50 par an), aucune de ces instances ne peut s'acquitter de ses fonctions premières et communiquer ses rapports à la Commission d'enquête dans les 30 jours stipulés dans les règlements. À la Mission, l'établissement des rapports de la Commission d'enquête prend en moyenne 78 jours, faute de personnel suffisant.

Dans le Groupe du personnel local, qui relève de la Section du personnel, 1 poste du Service mobile sera transformé en poste d'agent des services généraux (recruté sur le plan national), car le personnel libérien aura acquis suffisamment de connaissances et d'expérience pour gérer les questions qui concernent du personnel local.

Dans la Section des services généraux, 4 postes (1 P-3 et 3 agents des services généraux) seront transférés de la Section du génie et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) sera converti en poste national. Le transfert des tâches de gestion des installations jusqu'alors confiées à la Section du génie est en cours et 4 postes (1 poste P-3 de chef du groupe des installations et 3 préposés à la gestion des installations – Service mobile) seront transférés. La conversion de poste est destiné à doter le Groupe des voyages d'un préposé aux voyages.

Dans la Section des achats, 2 postes du Service mobile seront transformés en postes nationaux. Le personnel libérien s'occupera des achats et se familiarisera avec les normes et procédures internationales de passation des marchés, une expérience qui sera utile au futur gouvernement et aux chefs d'entreprise libériens.

Un poste P-3 provenant du Centre commun d'opérations logistiques sera attribué aux Services médicaux pour l'engagement d'un gynécologue. Les Services médicaux ont besoin d'un gynécologue étant donné que la Mission emploie un millier de femmes dans un environnement caractérisé par des services de santé publique, des conditions d'hygiène et des équipements sanitaires insuffisants ou inexistants.

Un poste P-4 sera transféré du Centre commun d'opérations logistiques aux bureaux régionaux afin de renforcer l'appui fourni aux secteurs. Le fonctionnaire d'administration régional sera chargé d'appuyer les opérations militaires et civiles et sera l'interlocuteur des autorités locales dans les régions.

À la Section des transmissions et des technologies de l'information, 1 poste de préposé à l'administration (Services généraux, autres classes) sera converti en poste d'agent recruté sur le plan national.

- **Personnel recruté sur le plan national :** 166 postes supplémentaires

  L'augmentation nette de 166 postes d'agent des services généraux (recruté sur le plan national) résulte de la création de 161 postes (sécurité : 62; transports : 29; génie : 70) et du reclassement de 5 postes. De plus, 9 postes seront transférés des Services d'appui intégré aux Services administratifs.

  Neuf postes seront redéployés de la Section du génie aux Services généraux dans le cadre du transfert du Groupe de gestion des installations dans ces services.

  Actuellement, les services de sécurité sont assurés au vertu d'un contrat commercial à Monrovia et par 134 vacataires dans les régions. Vingt-six sites ne disposent d'aucun service de sécurité. La protection efficace du personnel et des installations de la Mission passe par la présence d'un personnel suffisant, dont du personnel d'encadrement, dans tous les sites. Pour assurer une couverture complète du réseau de sécurité, des vacataires seront déployés dans les régions, ainsi que dans les 26 sites actuellement non protégés. Il faudra au total 62 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national – 26 pour superviser les prestations des entreprises commerciales dans les 26 sites, et 36 pour sécuriser 6 studios de radio 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces studios sont actuellement gardés par des vacataires. Ils doivent rester sous le contrôle direct du personnel de la Mission et ne peuvent être confiés à des entreprises commerciales. Avec la mise en place des mesures proposées ci-dessus, les 134 vacataires pourront être remplacés et tous les sites seront adéquatement protégés.

  Dans la Section des transports, un certain nombre de mécaniciens, chauffeurs et autre personnel auxiliaire sont actuellement engagés avec des contrats de vacataires car le nombre d'ateliers mis en place dans les régions a été supérieur aux prévisions. La mise en service de six ateliers hors de Monrovia était indispensable compte tenu de l'absence de garages automobiles dans les régions. Par ailleurs, des facteurs tels que l'état des routes et les effets du climat n'avaient pas été pleinement mesurés lors des prévisions d'effectifs initiales. Les véhicules tombent souvent en panne dans des zones isolées inaccessibles pour les dépanneuses lourdes. Au nom de la sécurité du personnel, les pièces détachées et les mécaniciens sont donc acheminés par voie aérienne et les réparations sont faites sur place. Le pourcentage de véhicules immobilisés est actuellement de 12,25 % pour les poids lourds et les engins de manutention et de 8 % pour les véhicules légers. Le temps d'immobilisation des véhicules en réparation est de deux semaines. Pour bien faire, il ne devrait pas dépasser 24 heures.

  La Mission revoit constamment la répartition des mécaniciens et des chauffeurs dans les divers groupes et les régions et les déploie dans les zones où les besoins sont les plus grands, au gré des circonstances. Le nombre de vacataires va certes diminuer avec la fin des activités d'assistance électorale et donc des besoins en déplacement, mais un certain nombre de fonctions ont un caractère permanent; elles nécessiteront la création de 29 postes, à savoir :

  - 4 mécaniciens pour Monrovia (3 mécaniciens pour le groupe petites réparations et entretien du quartier général et 1 mécanicien pour le matériel spécialisé et les engins lourds du quartier général) et 2 mécaniciens pour chacun des nouveaux ateliers de Voinjama et Tubmanburg, soit 8 au total.
  - 19 chauffeurs de poids lourds pour le groupe des transports et remorquages lourds. Compte tenu des horaires de travail journaliers (et des opérations de remorquage effectuées pendant et après les heures de travail normales) et de la nécessité de prévoir les congés annuels ou de maladie, il faudra 5 chauffeurs supplémentaires pour les opérations de transport. Les poids

lourds livrent chaque mois une dizaine de millions de litres d'eau aux sites de la Mission dans l'ensemble du pays. Ils sont par ailleurs largement mis à contribution pour le transport et la distribution du carburant, la collecte des eaux usées et l'acheminement des matériaux de construction et des engins de chantier.

- 2 mécaniciens pour l'unité de réparation et carrosserie située à Monrovia. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail dans cette zone, l'atelier a besoin de personnel supplémentaire, notamment pour aller récupérer les véhicules en panne ou accidentés. Il convient de préciser que les routes sont dans un état déplorable, d'où la fréquence des réparations et des remorquages.

Il faut 70 postes à la Section du génie, essentiellement pour faire tourner les centrales électriques et les usines de traitement des eaux partout au Libéria, y compris dans les régions isolées où aucun déploiement de personnel n'avait été prévu initialement mais où la continuité du service est une nécessité. La solution consistant à dépêcher du personnel technique dans ces régions pour réparer les pannes mécaniques n'est guère applicable car les conditions météorologiques sont souvent défavorables et les routes impraticables. Il est demandé des menuisiers (5), des électriciens (9), des mécaniciens de groupe électrogène (25), des spécialistes chauffage-ventilation-climatisation (4), des plombiers (7), des manutentionnaires pour les entrepôts (5), du personnel pour les usines de purification des eaux (11) et divers agents (4) pour 22 sites. Ils remplaceront les vacataires en poste actuellement.

Il est proposé de transformer 5 postes internationaux en postes nationaux comme suit : transformation de 3 postes du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 à la Section du Personnel et 2 à la Section des achats), et de 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national (1 aux Services généraux et 2 à la Section des transmissions et des technologies de l'information).

- **Volontaires des Nations Unies :** aucune variation nette

Six postes de Volontaires des Nations Unies (préposés à la gestion des installations) seront transférés de la Section du génie aux Services généraux, puisque le Groupe de la gestion des installations, qui relevait de la Section du génie, a lui-même été transféré aux Services généraux. De plus, un poste de Volontaire des Nations Unies sera redéployé de la Section des achats au Bureau du chef des services administratifs pour les besoins du secrétariat de la Commission d'enquête.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie	*Dépenses (2004/05)*	*Montant alloué (2005/06)*	*Dépenses prévues (2006/2007)*	*Écarts*	
				Montant	*Pourcentage*
	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) - (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	11 337,8	11 711,5	10 899,4	(821,1)	(6,9)
Contingents	340 018,9	312 042,2	321 370,4	9 328,2	3,0
Police civile	32 758,2	37 539,6	39 743,1	2 203,5	5,9
Unités de police constituées	9 152,8	10 766,0	6 899,0	(3 867,0)	(35,9)
Total partiel	**393 267,7**	**372 059,3**	**378 911,9**	**6 852,6**	**1,8**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international[a]	76 896,2	83 280,3	81 753,4	(1 526,9)	(1,8)
Personnel recruté sur le plan national[b]	8 757,6	9 867,7	15 978,6	6 110,9	61,9
Volontaires des Nations Unies	12 965,1	13 350,9	10 755,8	(2 595,1)	(19,4)
Total partiel	**98 618,9**	**106 498,9**	**108 487,8**	**1 988,9**	**1,9**
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 630,3	2 527,7	792,8	(1 734,9)	(68,6)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	353,8	676,2	675,6	(0,6)	(0,1)
Voyages	1 840,5	1 869,2	1 614,1	(255,1)	(13,6)
Installations et infrastructures	90 774,8	89 841,9	81 371,6	(8 470,3)	(9,4)
Transports terrestres	18 345,2	29 374,0	21 012,4	(8 361,6)	(28,5)
Transports aériens	54 689,9	61 791,7	66 140,0	4 348,3	7,0
Transports maritimes ou fluviaux	2 581,3	3 003,4	2 590,5	(412,9)	(13,7)
Transmissions	28 071,1	23 501,3	23 889,5	388,2	1,7
Informatique	7 250,7	4 178,9	4 990,8	811,9	19,4
Services médicaux	12 238,2	13 995,7	14 563,6	567,9	4,1
Matériel spécial	6 058,2	5 205,5	5 735,5	530,0	10,2
Fournitures, services et matériel divers	24 244,2	6 898,4	5 079,5	(1 818,9)	(26,4)
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	**249 078,2**	**243 863,9**	**229 456,0**	**(14 407,9)**	**(5,9)**
Total brut	**740 964,8**	**722 422,1**	**716 855,7**	**(5 566,4)**	**(0,8)**
Recettes provenant des contributions du personnel	9 768,1	11 215,7	10 305,0	(910,7)	(8,1)
Total net	**731 196,7**	**711 206,4**	**706 550,7**	**(4 655,7)**	**(0,7)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)[c]	120,0	120,0	264,0	144,0	120,0
Total	**741 084,8**	**722 542,1**	**717 119,7**	**(5 422,4)**	**(0,8)**

[a] Les prévisions pour 2005/06 et 2006/07 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 20 %.
[b] Les prévisions pour 2006/07 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 5 %, alors que le taux appliqué en 2005/06 était de 15 %.
[c] Le montant de 264 000 indiqué pour 2006/07 représente une contribution du Gouvernement allemand.

B. Contributions non budgétisées

10. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice 2006/07 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur estimative*
Accord sur le statut des forces[a]	7 177,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**7 177,0**

[a] Estimation de la valeur estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et du montant des droits et taxes sur les transports aériens et maritimes dont la Mission est exemptée.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

11. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome pour l'exercice 2006/07 s'élèvent au total à 121 885 500 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant estimatif*
Équipement majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	59 664,5
Unités de police constituées	1 040,6
Total partiel	**60 705,1**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	4 741,1
Mobilier de bureau	4 170,0
Électricité	4 966,4
Missions secondaires du génie	2 908,6
Blanchisserie et nettoyage	4 052,5
Matériel de campement	–
Hébergement	377,1
Magasins – divers	7 952,7
Matériel spécial	–
Fournitures pour la défense des périmètres	181,0
Transmissions	
Transmissions	14 612,2

Catégorie de dépenses	*Montant estimatif*
Services médicaux	
Services médicaux	11 571,6
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	1 127,7
Observation	4 507,1
Identification	12,4
Protection nucléaire, biologique et chimique	–
Total partiel	**61 180,4**
Total	**121 885,5**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,9	1er octobre 2003	–
Usage opérationnel intensif	1,5	1er octobre 2003	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	2,1	1er octobre 2003	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-5,0		

D. Formation

12. Les prévisions des ressources requises au titre de la formation pour l'exercice 2006/07 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Consultants	
Consultants spécialistes de la formation	190,7
Voyages	
Voyages pour les besoins de formation	805,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services au titre de la formation	168,3
Total	**1 164,3**

13. Le montant demandé servira à couvrir la formation sur place et à l'extérieur, essentiellement dans les domaines suivants : gestion et pratiques de la police civile, gestion intégrée de la formation, questions juridiques et judiciaires, transports terrestres, opérations aériennes, contrôle des mouvements, transmissions et technologies de l'information, sécurité, génie, gestion financière, gestion des approvisionnements et des marchés, services généraux, gestion du personnel et information.

III. Analyse des variations[1]

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	Variation	
Observateurs militaires	(812,1)	(6,9 %)

- **Paramètres budgétaires : diminution du montant de l'indemnité journalière de subsistance**

14. La diminution des besoins résulte principalement d'une réduction de 7 % du montant de l'indemnité journalière de subsistance au-delà des 30 jours au taux plein de 134 dollars, soit 123 dollars depuis le 1er juillet 2005.

	Variation	
Contingents	9 328,2	3,0 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

15. L'augmentation des besoins tient au déploiement complet des 14 785 militaires des contingents sur l'ensemble de la période de 12 mois, alors que selon les prévisions 3 bataillons d'infanterie comptant 2 348 hommes auraient été retirés au 1er mars 2006.

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	Variation	
Police civile	2 203,5	5,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

16. L'augmentation des besoins est due au fait que l'effectif moyen de membres de la police civile déployés a été supérieur aux prévisions. En mars 2006, il passera de 635 à 875, avec réduction correspondante des effectifs des unités de police constituées, l'objectif étant de renforcer l'encadrement de la police nationale dans les régions. Au cours de l'exercice budgétaire 2006/07, l'effectif de la police civile sera maintenu à 875 hommes pendant les six premiers mois, puis sera réduit progressivement de 260 hommes au total, sur une base mensuelle.

	Variation	
Unités de police constituées	(3 867)	(35,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

17. La diminution des besoins tient au fait que le nombre d'unités constituées est ramené de quatre à deux par rapport à l'exercice 2005/06, et qu'une autre unité de police sera rapatriée le 1er mars 2007.

	Variation	
Personnel international	(1 526,9)	(1,8 %)

• **Paramètres budgétaires : moyens et produits revus à la baisse**

18. La diminution des besoins résulte de la suppression de la Division de l'assistance électorale et de la transformation de 10 postes (2 P-2, 4 postes d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux) en postes de personnel recruté sur le plan national (2 administrateurs et 8 agents des services généraux). Le montant prévu tient compte du gain d'efficacité (1 041 700 dollars) résultant de la transformation de ces 10 postes.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	6 110,9	61,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

19. L'augmentation des ressources nécessaires est due à une augmentation nette du nombre de postes d'agent recruté sur le plan national (146 au total), à la revalorisation des barèmes des traitements applicables aux administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national (7 % et 8 % respectivement, à compter du 1er février 2005) et à l'application d'un taux de vacance de postes de 5 %, contre 15 % pour l'exercice en cours.

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	(2 595,1)	(19,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

20. La diminution des besoins résulte du retrait de 153 Volontaires de la Division de l'assistance électorale après la tenue des élections de novembre 2005, et de la suppression de cette division par la suite.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 734,9)	(68,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

21. La diminution des besoins résulte essentiellement de l'achèvement du processus électoral en 2005. Aucun crédit n'est demandé dans le projet de budget à la rubrique de l'assistance électorale temporaire.

	Variation	
Voyages	(255,1)	(13,6 %)

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

22. La réduction des ressources nécessaires résulte essentiellement du fait que toutes les dépenses au titre des déplacements du personnel du Siège ont été imputées au budget du compte d'appui pour 2006/07.

	Variation	
Installations et infrastructures	(8 470,3)	(9,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

23. La réduction des moyens nécessaires tient essentiellement à la diminution des dépenses de location avec la restitution des locaux, qui avaient été loués pour préparer les élections, après la tenue du scrutin. Elle est due également à une diminution de 40 % des besoins en carburant pour les groupes électrogènes, calculée sur la base de l'utilisation de ce matériel en 2004/05. À noter également la diminution des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, le matériel de campement n'étant plus nécessaire car les militaires ont emménagé dans des bâtiments en dur.

	Variation	
Transports terrestres	(8 361,6)	(28,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

24. La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement au fait que la Mission doit acheter 50 véhicules de moins que durant l'exercice précédent.

	Variation	
Transports aériens	4 348,3	7 %

• **Facteurs externes : augmentation des prix du marché**

25. L'augmentation des besoins tient au coût plus élevé du litre de carburant, 0,76 dollar contre 0,58 dollar auparavant, calculé sur la base des prix en vigueur en octobre 2005.

	Variation	
Transports maritimes ou fluviaux	(412,9)	(13,7 %)

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

26. La diminution des besoins s'explique essentiellement par une diminution des dépenses mensuelles de location des navires, compte tenu des arrangements contractuels en vigueur.

	Variation	
Transmissions	388,2	1,7 %

• **Mandat : moyens et produits revus à la hausse**

27. L'augmentation des ressources nécessaires tient à la hausse des dépenses au titre du soutien logistique autonome en raison du déploiement de l'ensemble des contingents alors qu'il avait été prévu de retirer trois bataillons en mars 2006, une augmentation en partie compensée par la diminution des coûts d'utilisation du satellite.

	Variation	
Informatique	811,9	19,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

28. L'augmentation des besoins tient à la nécessité de remplacer le matériel informatique (ordinateurs de bureau, écrans et serveurs), acheté en 2003 pendant la phase de démarrage de la Mission.

	Variation	
Services médicaux	567,9	4,1 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

29. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement à la hausse des dépenses au titre du soutien logistique autonome en raison du déploiement de l'ensemble des contingents, alors qu'il avait été prévu de retirer trois bataillons en mars 2006.

	Variation	
Matériel spécial	530,0	10,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

30. Les besoins supplémentaires résultent essentiellement de l'augmentation des crédits au titre du soutien logistique autonome en raison du déploiement de l'ensemble des contingents, alors qu'il avait été prévu de retirer trois bataillons en mars 2006.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	(1 818,9)	(26,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

31. La diminution des ressources nécessaires tient principalement au fait qu'aucun crédit n'est demandé pour le matériel électoral, puisque les élections ont eu lieu en novembre 2005. Le montant prévu tient compte des gains d'efficacité résultant de la mise en service du système de transfert électronique de fonds, pour un montant estimé à 9 400 dollars.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

32. **En ce qui concerne le financement de la Mission, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) Ouvre un crédit de 716 855 700 dollars pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007;

b) Mettre en recouvrement le montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 59 737 975 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes figurant dans la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires entérinées par l'Assemblée générale et aux demandes et recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

Résolution 59/296

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général	*Mesures prises*
Section I	
Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la résolution susvisée (par. 4).	Des indications sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité sont données aux paragraphes 6 et 32 du projet de budget pour 2006/07.
Section II : budgétisation axée sur les résultats	
La mise en place progressive du système de budgétisation axée sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à sa résolution 55/231 (par. 3).	Décision appliquée
Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et des objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5).	Demande satisfaite
Présenter les projets de budget en se conformant strictement à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale (par. 6).	Demande satisfaite
Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8).	Demande satisfaite. Voir par. 5 du projet de budget pour 2006/07.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général	*Mesures prises*
Section III : présentation des budgets	
Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information disponible pour justifier les demandes de crédits (par. 2).	Demande satisfaite
Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5).	La Mission surveille l'exécution du budget pour s'assurer que les ressources sont utilisées conformément aux décisions de l'Assemblée générale. Lorsqu'ils sont dus à des facteurs sur lesquels la Mission n'a aucun contrôle, les variations par rapport au budget approuvé sont portées à l'attention de l'Assemblée générale dans les rapports sur l'exécution du budget. L'utilisation des ressources au cours de l'exercice 2004/05 a représenté 90,1 % du montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour cette période.
Les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies suivies à cet effet (par. 9).	Des précisions sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité figurent aux paragraphes 6 et 32 du projet de budget pour 2006/07, et les améliorations en termes de gestion sont indiquées à la section V.B du présent rapport.
Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des besoins opérationnels, ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 10).	Demande satisfaite. Le projet de budget 2006/07 tient compte de la transformation de 10 postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national.
Section IV : examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix	
Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationalisent leurs structures (par. 1).	Demande satisfaite. Le Département des opérations de maintien de la paix a demandé aux missions de revoir leurs structures pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que la proportion de postes de classe supérieure dans l'effectif total ne soit pas excessive, en les priant de traduire les résultats de cette révision dans leurs budgets. Le tableau d'effectifs de la MINUL a été révisé dans le cadre du processus d'élaboration du budget pour 2006/07.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général	*Mesures prises*
Suivre l'évolution des structures des différentes opérations de maintien de la paix, pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes de classe supérieure ne représentent une trop forte proportion du total, compte tenu du mandat, du degré de complexité et des particularités de chaque mission (par. 2).	Demande satisfaite. L'évolution des structures de la mission est en cours d'examen et fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la présentation des différents budgets. Dans le cas de la MINUL, 10 postes internationaux (2 P-2, 4 postes du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux) ont été transformés en postes nationaux (soit 2 administrateurs et 8 agents des services généraux).
Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du CCQAB (par. 12).	Sans objet
Section VI : désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration	
Accompagner les demandes de ressources d'indications claires sur les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6).	Sans objet
Section VII : projets à effet rapide	
Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus.	Tout a été mis en œuvre pour que les projets à effet rapide soient intégralement menés à bien dans les délais prévus.
Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions	
En attendant la mise au point d'une stratégie de formation détaillée, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées au poste occupé, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1).	Décision appliquée. La Mission attache la plus grande importance à la formation interne des personnels recrutés sur les plans international ou national, et aux programmes de formation des instructeurs.
Compte tenu de la pratique consistant à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exercer des fonctions de caractère continu, inviter l'Assemblée générale à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu (par. 11).	Il est proposé de remplacer tous les contrats de vacataires par des engagements réguliers.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général	*Mesures prises*
Section XI : participation des Volontaires des Nations Unies	
Les Volontaires ne devraient pas se substituer au personnel qui doit être recruté pour pourvoir des postes autorisés afin d'exécuter des activités et programmes prescrits et ne devraient pas être sollicités pour des raisons financières (par. 3).	La Mission ne fait appel qu'à bon escient aux Volontaires des Nations Unies.
Continuer à s'assurer que les Volontaires sont soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite (par. 5).	Demande satisfaite
Tenir compte de la nécessité de recourir plus largement, chaque fois que possible, à du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix (par. 6).	Demande satisfaite. Le projet de budget de 2006/07 prévoit 957 postes d'administrateur et agents recrutés sur le plan national (52 % du personnel civil), en comptant les 10 postes internationaux transformés en postes nationaux.
Section XVI : achats	
Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leur plan d'achats afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5).	Demande satisfaite
Section XVII : gestion du matériel	
Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie utile du matériel (par. 1).	Demande satisfaite. Les programmes de remplacement du matériel de la Mission couvrent la réfrigération, l'hébergement, les bureaux, les transmissions, l'informatique, le matériel d'observation et les véhicules.
Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks ainsi que des procédures rationnelles de passation par pertes et profits du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2).	Le projet de budget de 2006/07 traduit la volonté de réduire la valeur d'inventaire des stocks et de céder le matériel devenu inutile, par exemple celui qui a servi à préparer les élections.
Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3).	Les prêts d'actifs font l'objet d'accords écrits.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général	*Mesures prises*
Section XVIII : technologies de l'information	
Appliquer le système Galileo à toutes les opérations de maintien de la paix afin d'uniformiser les stocks des opérations de maintien de la paix (par. 3).	La Mission applique le système Galileo.
Section XIX : opérations aériennes	
Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1).	La Mission a continué de former son personnel d'aviation en utilisant le Manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix. Sont déjà dispensés ou prévus la formation aéronautique professionnelle au Siège, les cours recommandés par l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Association du transport aérien international et la formation en cours d'emploi sous la direction d'instructeurs qualifiés.
Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2).	Des inspections sont conduites périodiquement et les normes établies sont appliquées.
Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes, sachant que les besoins en transport aérien de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3).	Demande satisfaite. La budgétisation des dépenses d'hélicoptères a été revue à la baisse pour tenir compte de l'utilisation réelle de ces appareils au cours de l'exercice précédent.
Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs	
Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2).	La Mission respecte généralement les rapports standard, et tout écart a été dûment expliqué.
Veiller à ce que dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et justifier tout dépassement (par. 3).	Demande satisfaite
Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de	Le projet de budget pour 2006/07 prévoit des remplacements de matériel conformes à cette politique. L'utilisation d'imprimantes en réseau sera encouragée, et le parc d'imprimantes de bureau sera progressivement réduit. Hormis pour

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général	*Mesures prises*
bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6).	les remplacements, aucun achat d'imprimante de bureau n'est prévu dans le budget.
L'Assemblée générale décide d'attendre, pour examiner les demandes de crédit relatives à l'acquisition, au Siège et sur le terrain, d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portatifs que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV de la résolution 59/296 lui ait été communiqué, sauf si les demandes en question concernent de nouvelles missions ou des missions faisant l'objet d'une expansion prescrite par le Conseil de sécurité, ou le remplacement de matériel en stricte conformité avec sa résolution pertinente (par. 7).	Voir ci-dessus
Section XXII : contrats de fourniture de rations	
Réaliser une analyse coûts-avantages de la livraison de rations alimentaires par voie aérienne, sans préjudice de la fourniture de vivres aux contingents, et d'adopter pour chaque opération de maintien de la paix la solution la plus viable et la plus économique (par. 1).	Une analyse coûts-avantages a été réalisée et un nouveau contrat de livraison de rations a été signé, à des conditions plus avantageuses, en 2004/05. Les coûts et la qualité des rations sont examinés régulièrement.
Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2).	L'administration de la Mission vérifie en permanence que les fournisseurs honorent leurs engagements quant à la quantité et à la qualité des rations de produits frais, secs ou surgelés qui leur ont été commandés. Elle vérifie également que les marchandises sont livrées dans les délais. Huit catégories d'aliments font l'objet d'inspections périodiques et de rapports qui sont envoyés au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Des réunions ont lieu au moins une fois par mois avec les fournisseurs pour garantir la qualité et la coordination des livraisons.
Réaliser une analyse coûts-avantages du recours à un mécanisme d'inspection indépendant pour vérifier le respect par les fournisseurs de toutes les spécifications relatives à la qualité, à l'hygiène et aux livraisons figurant dans les cahiers des charges (par. 3).	La MINUL contrôle très régulièrement les rations avant livraison aux sites de déploiement des contingents, de manière à s'assurer que les clauses de qualité inscrites dans le cahier des charges sont dûment respectées. De plus, la Mission teste quotidiennement la qualité et

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général	*Mesures prises*
	L'hygiène des rations et inspecte les locaux du fournisseur. L'Organisation des Nations Unies a chargé un cabinet indépendant d'assurance-qualité d'évaluer, entre autres choses, la qualité des rations, l'administration du contrat, les services du fournisseur, et de lui remettre ses conclusions. La MINUL applique les recommandations issues de l'évaluation autant que de besoin.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/59/736/Add.11)

Demande	*Réponse*
Le Comité consultatif espère que des données financières exactes seront présentées et que les erreurs seront corrigées avant la présentation, compte tenu en particulier du fait que les dates du cycle budgétaire sont fixes et que le travail correspondant doit être planifié longtemps à l'avance. Il traite également de ce point dans son rapport général (A/59/736) (par. 7).	Des erreurs se sont produites lors de la phase de démarrage de la Mission. Tout a été mis en œuvre pour réduire au maximum les déclarations erronées.
Le Comité consultatif ne doute pas qu'à l'avenir les textes budgétaires axés sur les résultats emploieront systématiquement une terminologie transparente et précise (par. 8).	Le texte relatif à la budgétisation axée sur les résultats qui figure dans le rapport sur le budget 2006/07 contient des détails précis, notamment quant à la nature des conseils donnés, à leurs destinataires et à leur but.
Le Comité consultatif note avec satisfaction que des progrès importants ont été accomplis pour la mise au point de mémorandums d'accord; au 31 mars 2005, 43 d'entre eux ont été signés tandis que huit existent à l'état de projet dans l'attente de leur mise au point définitive (par. 13).	Observation dûment notée
Le Comité consultatif note avec satisfaction que, de manière générale, il a été tenu compte dans la présentation du budget de la MINUL des observations faites dans son précédent rapport (A/58/798, par. 10) et que des indicateurs de succès quantitatifs et qualitatifs ont été employés pour mesurer les produits	Observation dûment notée. La budgétisation axée sur les résultats mieux présentée dans le budget 2006/07.

Demande	*Réponse*
exécutés et les produits prévus. Il ne doute pas que la Mission poursuivra ses efforts à cet égard et qu'elle perfectionnera encore sa présentation budgétaire axée sur les résultats (par. 14).	
Le Comité demande instamment que toutes les informations pertinentes soient intégrées dans les tableaux et que l'on s'en tienne à des explications simples et directes (par. 15).	Des efforts ont été faits pour intégrer toutes les informations dans les tableaux et pour que les explications restent simples et directes. Les notes en bas de page n'ont été ajoutées que si l'information complémentaire était jugée utile au lecteur.
Le Comité a tout lieu de croire que dans le libellé des futures propositions budgétaires on s'attachera à prévenir toute erreur d'interprétation éventuelle (par. 16).	Toutes les modifications du tableau d'effectifs proposées ont été clairement expliquées.
La présence du Représentant spécial du Secrétaire général ou du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordination de l'aide humanitaire, redressement, relèvement et reconstruction), pour faire part de la manière dont ils envisagent les opérations présentes et futures de la MINUL après le retrait de la Mission, aurait été utile (par. 17).	La Mission regrette que ni le Représentant spécial ni le Représentant spécial adjoint (coordination de l'aide humanitaire, redressement, relèvement et reconstruction) du Secrétaire général n'aient pu être présents à l'audition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Elle s'efforcera de dépêcher des représentants de haut niveau à la prochaine session.
Le Comité encourage la MINUL à poursuivre l'élaboration d'un plan de travail semblable, et attend la suite qui y sera donnée lors de la présentation du budget pour 2006/07 (par. 18).	Le chef de la Section de la coordination de l'aide humanitaire participe aux réunions de l'Équipe de pays des Nations Unies et des membres de cette équipe participent activement aux réunions de coordination de secteur sur les questions humanitaires. Sur le modèle du Plan de travail pour le Soudan, l'équipe de pays et ses partenaires ont élaboré un appel humanitaire pour 2006 qui a suscité un esprit de coopération dynamique entre les partenaires humanitaires. L'Appel humanitaire pour le Libéria, auquel s'ajoute l'Appel global lancé le 30 novembre 2005 par le Secrétaire général, contient une liste cohérente de priorités, élaborée et approuvée par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que par les ONG, en consultation avec le Gouvernement. En collaboration avec la Mission, l'équipe de pays met au point un bilan commun de pays et un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'ONU aidera le nouveau

Demande	*Réponse*
	gouvernement à définir de nouveaux arrangements pour le cadre de transition axé sur les résultats établi par le gouvernement national de transition du Libéria sous l'égide de la MINUL et avec le concours des organismes des Nations Unies et des ONG, cadre qui servira de matrice aux activités de relèvement. La Mission œuvre actuellement pour améliorer la coordination sectorielle et renforcer les groupes de travail de secteur au niveau national et dans les comtés, l'idée étant de créer un groupe central de coordination de type « comité permanent interinstitutions », chargé des questions stratégiques de l'aide humanitaire et du relèvement. La Section de la coordination de l'aide humanitaire a continué à affecter du personnel dans les bureaux régionaux pour améliorer la coordination et la remontée de l'information sur la situation humanitaire. L'élaboration de plans de crise pour faire face à d'éventuels exodes de populations – toujours possibles compte tenu de l'instabilité régionale – a été l'occasion de consolider la structure de coordination et de mettre au point des modalités de collaboration à des fins humanitaires avec tous les organismes présents dans le pays.
Le Comité regrette qu'il faille continuer à verser des indemnités de subsistance (missions) du fait que la mise à disposition des logements a pris du retard, mais il est conscient de la charge de travail qu'imposent aux services d'appui intégré de la Mission le démarrage des opérations et la construction de camps pour les ex-combattants (par. 21).	La construction de ces logements est désormais achevée et les officiers d'état-major se sont installés dans leurs nouveaux quartiers en novembre 2005. Les retards sont imputables aux facteurs indiqués par le Comité dans ses observations (la charge de travail qu'imposent aux services d'appui intégré le démarrage des opérations et la construction de camps pour les ex-combattants), ainsi que par les besoins urgents de la Division de l'assistance électorale. Le déménagement du personnel dans des bâtiments en dur réduit le montant des remboursements dus aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel de campement. Le paiement des frais de matériel de campement et d'hébergement dus à ces pays s'est traduit par des dépenses non prévues d'un montant de 5 millions de dollars au cours de l'exercice budgétaire 2005/06. En novembre 2005, 49,8 %

Demande	*Réponse*
	des militaires de la Mission étaient logés dans des bâtiments en dur, et ils seront 100 % dans ce cas d'ici à juin 2006.
Le Secrétaire général a proposé que le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'un effectif supplémentaire de 120 membres de la police civile pendant six mois (S/2005/177, par. 12). Le Comité consultatif est prêt à examiner toute demande de rallonge budgétaire qui pourrait en découler (par. 22).	La proposition du Secrétaire général concerne le déploiement d'une cinquième unité de police constituée, qui devait accompagner le processus électoral dans la seconde moitié de 2005. Comme cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil de sécurité, l'effectif total de la police civile est restée au niveau initialement autorisé de 1 115 hommes.
Estimant que la coordination des activités humanitaires est une nécessité constante, le Comité juge inquiétant que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ait brusquement fermé ses portes et que ses fonctions aient été confiées à la MINUL. La Mission devra réfléchir aux modalités de la modification et de l'élimination à terme des activités relevant de la coordination de l'aide humanitaire, du redressement, du relèvement et de la reconstruction et lui exposer la démarche envisagée dans ses propositions budgétaires pour l'exercice 2006/07. Le rapport général du Comité (A/59/736) contient des observations sur la collaboration entre les missions et les organismes des Nations Unies qui sont leurs partenaires au sein des composantes aide humanitaire et développement des missions intégrées (par. 24).	Depuis la fermeture du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en décembre 2004 et la création d'une Section de coordination de l'aide humanitaire au sein de la Mission en 2005, la collaboration et la coordination entre les organismes des Nations Unies se sont progressivement améliorées. La Section a créé des groupes de travail dans les différents secteurs pour traiter d'un certain nombre de problèmes : le retour en bon ordre des déplacés dans leurs communautés, l'aide au rapatriement des réfugiés depuis les pays d'asile, la relance des programmes de relèvement sur le terrain et le recensement exhaustif des services sociaux de base pour déterminer les besoins et mieux cibler et ajuster l'action humanitaire. Du fait du mauvais état des routes, surtout pendant la saison des pluies, de nombreux comtés libériens ne reçoivent aujourd'hui encore qu'une aide humanitaire limitée. Le programme en faveur du retour des personnes déplacées dans leurs communautés d'origine devrait s'achever en juin 2006. L'opération de rapatriement des réfugiés pilotée par le HCR devrait être terminée en 2007. Les interventions privilégient l'activité locale de manière que les retours s'inscrivent dans la durée, c'est-à-dire qu'une fois revenues sur place les populations aient accès aux services sociaux de base et à des moyens de subsistance durables. La Section de la coordination de l'aide humanitaire collaborera étroitement avec tous les acteurs pour faire en sorte que l'offre de services sociaux de base soit bien ciblée et

Demande	*Réponse*
	réponde aux besoins des familles nouvellement réinstallées (à savoir écoles, dispensaires, etc.). De plus, la Section veillera à ce que les donateurs participent activement au processus de mise en place de ces services. Le retrait de la composante humanitaire de la Mission commencera en 2007/08, au moment de la transition vers la phase de la consolidation de la paix et du relèvement.
Le Comité regrette qu'au lieu d'anticiper le Département des opérations de maintien de la paix n'ait abordé qu'a posteriori la question de la place de la fonction de déontologue au sein de l'organigramme des missions. Sachant que le Département a entrepris d'élaborer une stratégie en la matière, le Comité n'est pas opposé à la création d'un poste de déontologue de la classe P-5 à la MINUL. Il renvoie aux observations qu'il a faites à ce sujet dans son rapport général (par. 25).	Des postes temporaires ont été créés pour les membres de l'équipe déontologie et discipline de la Mission, au titre du personnel temporaire.
En attendant l'élaboration de la politique à long terme visée au paragraphe 24 du document A/59/736/Add.11 et la décision de l'Assemblée générale à cet égard, le Comité consultatif recommande que les fonctions mentionnées ci-dessus soient assumées par du personnel temporaire [par. 26 c)].	Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordination de l'aide humanitaire, relèvement, redressement et reconstruction) s'appelle désormais Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (redressement et gouvernance), un intitulé qui reflète mieux son nouveau rôle. De même, on ne parle plus de « secours, redressement et relèvement » mais de « réinsertion, réadaptation et relèvement ». Après sa mise en place, la Section de la coordination de l'aide humanitaire a pris en charge les opérations de secours. La Section réinsertion, réadaptation et relèvement a pu ainsi se consacrer plus précisément à la réadaptation à moyen terme et à la réinsertion des déplacés et des populations touchées par la guerre dans leurs communautés. La Section s'occupera également de suivi, de collectes et d'analyses de données dans ce domaine, et proposera des avis consultatifs aux partenaires d'exécution si nécessaire. Le remplacement de « secours, redressement et relèvement » par « réinsertion, réadaptation et relèvement » reflète cette nouvelle orientation.

Demande	*Réponse*
	La Section aide actuellement le Gouvernement national de transition du Libéria et ses partenaires à mettre en œuvre plusieurs grands projets de relèvement. Les plus importants sont le Cadre de transition axé sur les résultats, le bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et la stratégie de relèvement national. Dans chaque cas, la Section travaille en étroite coopération avec les autres sections pour combler les lacunes et renforcer les capacités dans la perspective du retrait de la Mission. En ce qui concerne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la Section coopère avec le Gouvernement national de transition du Libéria, les organismes des Nations Unies, les ONG et les donateurs pour soutenir le relèvement socioéconomique national durant les deux années de la phase de transition (2004-2006). Plus précisément, elle est très présente dans les domaines suivants : suivi du processus de retour des personnes déplacées qui quittent les camps d'hébergement pour rentrer dans leurs communautés d'origine; programme de réinsertion des personnes déplacées, des réfugiés rapatriés et des ex-combattants dans leurs communautés; promotion de la réconciliation en direction de toutes les populations affectées par la guerre : appui à la stratégie de gestion et de développement économiques mise en place par le Gouvernement : collecte de données sur les activités de relèvement dans tout le pays afin de faciliter le travail de coordination du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. La Mission a besoin de deux fonctionnaires de la classe P-3 (et de cinq administrateurs recrutés sur le plan national) qui seront chargés d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de relèvement national. La Section représente la Mission auprès de l'initiative du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et veille à ce que le système des Nations Unies au Libéria planifie de manière cohérente et équilibrée les objectifs à moyen

Demande	*Réponse*
	terme de la Mission et ceux, à plus long terme, des organismes des Nations Unies qui œuvrent dans le pays. En l'occurrence, elle travaille en étroite coopération avec ces organismes pour déterminer comment la Mission peut soutenir l'action engagée pour promouvoir et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement au Libéria. Elle a besoin d'un poste de classe P-3 pour assumer cette fonction. En ce qui concerne le projet de stratégie de relèvement national, la Section appuie l'action engagée par le Gouvernement national de transition pour s'attaquer aux dossiers de la consolidation de la paix, du relèvement et du développement. Elle représente la Mission aux réunions périodiques entre les acteurs concernés et le Gouvernement national de transition, les donateurs, la Banque mondiale, le PNUD et d'autres partenaires. Elle aide le système des Nations Unie au Liberia à définir une stratégie en procédant de manière coordonnée, et s'assure que les hauts responsables de la Mission sont tenus informés de tout fait nouveau survenu dans les forums. Cette fonction doit être assumée par un fonctionnaire de la classe P-3. Pour ce qui est des principaux domaines d'intervention, les perspectives à long terme sont les suivantes : • Cadre de transition axé sur les résultats – la mise en œuvre de ce cadre devrait normalement s'achever en mars 2006. Elle pourrait toutefois être prolongée si les principales parties prenantes en décident ainsi à l'issue de l'examen auquel elles doivent procéder à la fin du premier trimestre 2006; • Bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement – le processus d'harmonisation des activités des organismes des Nations Unies au Libéria se poursuivra après le départ de la MINUL. Du fait de sa forte présence dans les secteurs, la Mission participe aux activités de planification et de programmation des organismes des Nations Unies;

Demande	*Réponse*
	• Stratégie de relèvement national – la mise au point définitive de la stratégie se poursuivra durant 2006, une fois que le nouveau gouvernement sera en place. La mise en œuvre sera probablement programmée pour un cycle de cinq ans. La Mission appuiera alors activement les activités de relèvement lancées par le Gouvernement en 2006 et 2007, puis se retirera progressivement, le PNUD restant le principal acteur en 2007/08.
Le Comité consultatif n'est pas opposé à la suppression du poste D-1 (par. 27).	Le poste D-1 a été supprimé.
Bien que le Comité consultatif soit généralement favorable à la création de postes d'administrateur recruté sur le plan national, il recommande, pour les raisons indiquées au paragraphe 26 du document A/59/736/Add.11, que les fonctions en question soient assurées par du personnel temporaire (par. 28).	Il est proposé de régulariser ces postes en 2006/07 sur la base des indications ci-dessus.
Le Comité consultatif approuve la transformation de quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international en poste d'agent recruté sur le plan national et la création de deux postes de cette dernière catégorie, ces propositions allant dans le sens des recommandations qu'il a faites d'employer du personnel recruté sur le plan national partout où la nature des activités et les circonstances le permettent (par. 29).	Les quatre postes d'agent des service généraux recruté sur le plan national ont été transformés en postes d'agent recruté sur le plan national.
Le projet de budget propose un certain nombre de reclassements et de redéploiements qui sont indiqués dans les paragraphes relatifs aux unités administratives concernées. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions ci-après, compte tenu des arguments présentés dans le rapport du Secrétaire général. Comme toujours, l'utilité des postes en question devra être réexaminée périodiquement en fonction des besoins opérationnels (par. 30).	Les reclassements et les redéploiements ont eu lieu. Tous les postes reclassés ou redéployés au sein de la Division de l'assistance électorale ont été supprimés à compter du 31 décembre 2005.
Le Comité n'est pas convaincu que le maintien de deux postes de directeur dans une section dont l'effectif est limité à 22 personnes (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-3/2 et 10 agents des services	Un poste D-1 a été supprimé à l'ancienne Section des secours, du redressement et du relèvement.

Demande	*Réponse*
généraux, Volontaires des Nations Unies ou agents recrutés sur le plan national) apportera une valeur ajoutée aux opérations de secours, de relèvement et de réinsertion. Il demande à la MINUL d'examiner sa structure et d'envisager de supprimer un poste de directeur. En attendant, le Comité recommande de procéder à une réduction correspondant à un poste D-1 (par. 38).	
Le Comité a également appris que 208 personnes étaient employées par la MINUL dans le cadre de contrats de louage de services ou de vacataire et que quatre étaient payées au moyen des crédits ouverts pour financer les postes autorisés, en attendant la régularisation de leur engagement. Le Comité est très préoccupé par une telle pratique, sur laquelle il a fait de nombreuses observations dans son rapport général (A/59/736). Il espère bien que l'emploi de cette formule, utile pendant la toute première phase de l'opération, a pris fin. Les tâches présentant un caractère permanent doivent être exécutées par du personnel occupant des postes permanents, et il est urgent de régulariser la situation à la MINUL (par. 39).	Tous les membres du personnel affectés à des postes autorisés bénéficient maintenant de contrats réguliers. La Mission emploie du personnel dans le cadre de contrats de vacataire quand elle ne dispose pas de postes autorisés, notamment pour le nettoyage, la sécurité et les transports, tous domaines où les tâches n'ont pu être externalisées. Le personnel engagé dans le cadre de contrats de vacataires est payé sur les comptes de service pour lesquels les crédits ont été ouverts. La Mission fait tout son possible pour externaliser ces services, y compris en aidant les employés temporaires à former des coopératives pour pouvoir répondre aux appels d'offres, sur la base des meilleures pratiques préconisées par le Département des opérations de maintien de la paix. Des postes d'agent recruté sur le plan national ont été demandés pour les tâches qui ne peuvent être externalisées, plus précisément dans les domaines des transports, du génie et de la sécurité.
Le Comité consultatif constate que la MINUL a entrepris un réexamen de sa structure pendant l'exercice 2003/04. Tout en sachant que la Mission pourrait inclure un plan de liquidation dans ses propositions budgétaires pour l'exercice 2006/07, il recommande que l'on procède à un examen exhaustif de ses composantes administration et appui, afin de trouver des sources d'économie et de rationaliser les opérations, maintenant que la Mission est sortie de sa phase d'établissement pour entrer dans sa phase de stabilisation (par. 40).	La MINUL ne fait pas apparaître d'ajustement de ses effectifs militaires pour 2006/07 et ne présente pas de plan de liquidation dans le projet de budget pour ce même exercice. Avec l'achèvement du processus électoral et la mise en place du nouveau gouvernement en 2005/06, la Mission aura les effectifs requis pour l'exercice 2006/07. Elle a entamé la formulation du cadre commun de consolidation de la paix, qui lui servira de guide et aidera les organismes des Nations Unies et le nouveau gouvernement libérien à atteindre les objectifs de la paix et du développement durables. Il est prévu une série d'ateliers qui permettront de rationaliser et intégrer les diverses composantes de ce cadre

Demande	*Réponse*
	commun, de définir les objectifs et de fixer des points de repère. Le document issu de ces ateliers sera communiqué au nouveau gouvernement libérien au début de 2006. Un examen exhaustif des composantes administration et appui de la Mission sera entrepris sur la base de l'analyse comparative et des conclusions de l'évaluation de la composante militaire prévue pour février 2006. Si la mise en œuvre doit commencer en 2006/07, les résultats de ces examens se reflèteront dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice, et seront pleinement pris en compte lors de la préparation du projet de budget pour 2007/08.
Le Comité est conscient du fait que la MINUL s'efforce de réduire le nombre de voyages et qu'elle a de plus en plus recours aux visioconférences afin de communiquer de manière efficace et productive avec le Siège (par. 42).	La Mission apprécie les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et continue d'avoir recours aux visioconférences. C'est ainsi par exemple qu'elle a examiné le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2004/05 et le projet de budget pour 2006/07 avec ses interlocuteurs du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de la gestion au Siège lors d'une visioconférence en décembre 2005.
Le Comité compte que la restitution opportune des véhicules prêtés par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) permettra de faire des économies. Qui plus est, le plan de remplacement des véhicules ne tient pas pleinement compte de la réduction prévue du personnel de la Mission. Les élections d'octobre 2005 entraîneront une diminution des effectifs; le Comité s'attend donc à ce que le nombre des véhicules soit sensiblement réduit dans toutes les catégories. Il recommande que le Département des opérations de maintien de la paix élabore des directives concernant la réserve de véhicules. (par. 43).	Les 191 véhicules – 130 véhicules de l'ONUCI et 61 véhicules de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) – avaient été prêtés pour faciliter le processus électoral et devaient tous, sauf six véhicules de la MINUSIL, être passés par profits et pertes dans les missions auxquelles ils appartiennent. Avec la réduction les effectifs de l'assistance électorale après octobre 2005, il sera proposé de passer les 185 véhicules par profits et pertes. Étant donné qu'aucune autre réduction du personnel de la Mission n'est prévue pour 2006/07, le plan de remplacement des véhicules ne prévoit pas de réduction supplémentaire du parc automobile.
Les économies résultant de la réduction de la flotte d'hélicoptères seront considérables, puisqu'elles s'élèveront à 7 475 250 dollars. Le Comité ne doute pas que la MINUL continuera de surveiller ses besoins en matière de transports aériens et cherchera activement à réaliser des économies afin de parvenir à une	Bien que la Mission continue de surveiller ses besoins en matière de transports aériens et de revoir en conséquence le projet de budget 2006/07, les économies envisagées ne se matérialiseront pas en raison de la décision de maintenir la flotte d'hélicoptères au niveau prévu initialement. La réduction de cette flotte

Demande	*Réponse*
efficacité optimale sur le plan opérationnel (par. 44).	au 1er mars 2006, telle qu'elle apparaît dans le budget 2005/06, ne se fera sans doute pas comme prévu compte tenu des conditions de sécurité incertaines dans la zone de la Mission après l'installation du gouvernement élu en janvier 2006. La MINUL réétudiera sa composante militaire et l'appui requis par les militaires au début de 2006. Les recommandations issues de ces examens seront soumises au Conseil de sécurité dans le rapport du Secrétaire général, qui sera présenté en mars 2006.
Le Comité a également appris que le nombre de membres du personnel quittant la MINUL avait augmenté et qu'on n'a pu déterminer si cela était dû à l'administration de la Mission ou aux conditions dans lesquelles elle se déroule. Estimant que le bien-être physique et psychologique du personnel est de la plus haute importance, le Comité recommande au Département des opérations de maintien de la paix de déterminer, éventuellement en travaillant avec les bureaux concernés, comment l'administration de la MINUL peut traiter au mieux et à titre préventif les problèmes liés au moral du personnel. À cet égard, le Comité renvoie à ses observations sur la création d'un poste de déontologue, figurant au paragraphe 25 du document A/59/736/Add.11, et insiste sur la nécessité de prendre de toute urgence des mesures correctives. Le Comité escompte que le Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec la MINUL, mettra au point des mesures administratives appropriées, à visée préventive (par. 45).	À la suite de la recommandation formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix au paragraphe 21 de son rapport (A/59/19/Add.1), à l'effet que le Département des opérations de maintien de la paix « prenne des mesures afin d'améliorer les conditions de vie et les installations de bien-être et de loisirs pour toutes les catégories de personnel, dès que possible », avec les ressources existantes, et en prélude à l'élaboration d'une stratégie détaillée, il a été demandé à toutes les opérations de la paix d'agir immédiatement pour appliquer la recommandation avec les moyens existants. En mars 2005, la MINUL a officiellement établi un comité de bien-être du personnel, composé de représentants du personnel civil, du personnel militaire et de la police civile. Des sous-comités ont été créés dans les secteurs. Ce comité organise des rencontres amicales, des « pots » de l'amitié, des expositions d'art/enchères, des festivals des cuisines du monde, des pique-niques et des sorties. Des équipements de sport ont été installés dans les secteurs. Un gymnase est sur le point d'être équipé à Monrovia. Un service de consultation pour le personnel est proposé depuis juillet 2005; il comprend un conseiller principal qui traite également les problèmes de stress, et deux assistants chargés des consultations-conseil individuelles/ collectives, de la formation et de la vulgarisation, des activités récréatives, de la documentation, de la recherche et des campagnes de promotion du bien-être de tous.

Demande	*Réponse*
	La mise en œuvre de la politique du Département des opérations de maintien de la paix visant à former et sensibiliser le personnel à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles fait partie des grandes priorités de la MINUL. Depuis début avril 2004, la Mission a considérablement progressé en matière de formation axée sur les résultats dans le domaine de la sensibilisation et de la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, qui fait maintenant partie de la formation initiale de tout le personnel civil, de l'effectif des contingents, des observateurs militaires, des officiers d'état-major et des membres de la police civile des Nations Unies. À la suite de la décision, prise par le Secrétaire général adjoint, de lancer les activités prévues dans le projet d'action pour les loisirs élaboré par le Département des opérations de maintien de la paix, la MINUL a pris les mesures suivantes afin d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail au sein de la Mission : aider le personnel à respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, de manière à être mieux protégé; évaluer et améliorer le moral, l'état de santé et la qualité de vie de tous les membres de la Mission; encourager le personnel à partager les locaux et les installations de la Mission avec les collègues des organismes, fonds et programmes des Nations Unies; établir des règles et des procédures pour que le personnel de la Mission ait accès au carburant détaxé et aux groupes électrogènes appartenant à la Mission. Le nombre de membres du personnel quittant la Mission et le taux global de rotation a diminué durant l'exercice budgétaire 2005/06.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/59/5, vol. II)

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Le mécanisme de contrôle des fonds n'était pas entièrement installé à la MINUL du fait que la Mission était en train de passer à une liaison Internet plus performante et de se doter d'un serveur spécialisé. Le Comité recommande que l'Administration accélère l'installation et la mise en service du mécanisme de contrôle des fonds et veille à ce que celui-ci soit accessible et fonctionne efficacement (par. 41 et 42).	En avril 2005, le Siège a détaché auprès de la Mission une équipe chargée de familiariser le personnel avec l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds. La liaison Internet est aujourd'hui plus performante. Le mécanisme de contrôle des fonds est en service depuis juillet 2005 et la Mission en apprécie les avantages.
Matériel durable : le Comité a constaté des écarts entre les biens enregistrés dans le système de contrôle du matériel des missions/Galileo et l'inventaire physique du matériel durable; à la MINUL, des articles représentant un montant total de 393 282 dollars, en instance de passation par pertes et profits ou de cession, n'avaient pas été inclus dans le tableau présenté au Siège du fait que les articles en question n'étaient pas enregistrés dans le système de contrôle du matériel des missions en tant que biens en instance de passation par pertes et profits [par. 64, al. a) et d)].	L'Administration souscrit à la recommandation selon laquelle les données relatives au matériel durable figurant dans les états financiers doivent correspondre à l'inventaire physique. La Mission a corrigé l'anomalie mentionnée par le Comité des commissaires aux comptes. La direction de la Mission a demandé à tous les responsables de la gestion du matériel d'actualiser périodiquement le contenu du système Galileo et d'en comparer les données avec celles du Groupe de contrôle du matériel et des stocks pour présenter des comptes plus exacts en ce qui concerne le matériel durable. À cet égard, les unités à comptabilité autonome évaluent périodiquement l'ensemble du matériel durable endommagé/obsolète sous la surveillance du Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui vérifie que la liste des biens inscrits comme étant en instance de passation par pertes et profits ou de cession à la fin de chaque exercice financier est complète et exacte. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks étudie et actualise la base de données Galileo sur la base des données fournies par les unités à comptabilité autonome concernant les biens en instance de passation par pertes et profits ou de cession.
Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration poursuive ses efforts pour réduire l'écart entre les heures de vol budgétisées et les heures de vol effectives des missions (par. 110).	En 2004/05, le taux moyen des heures de vol utilisées par la Mission a été de 77 % du nombre d'heures budgétisées. Les heures de vol effectives 2004/05 ont été prises en compte lors de l'établissement du budget 2006/07.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	Les économies en nombre d'heures utilisées peuvent également être interprétées comme le signe d'une utilisation efficace de la flotte. Divers facteurs tels que des conditions météo défavorables et la diminution des besoins opérationnels peuvent entraîner des variations. La Mission tient une comptabilité journalière et mensuelle des heures de vol effectuées. La somme des relevés de vol journaliers est comparée avec le nombre d'heures budgétisées pour le mois, et les vols sont contrôlés au besoin. Les totaux mensuels sont comparés avec les chiffres budgétisés et toute variation fait l'objet d'un contrôle dans le mois qui suit. En août 2005, le Département des opérations de maintien de la paix a publié des directives et une matrice budgétaires détaillées afin de faciliter l'établissement des budgets des moyens aériens. En conséquence, il a été demandé aux missions de baser toutes leurs futures prévisions de vol sur l'utilisation la plus récente de la flotte. Une équipe du Département s'est également rendue auprès de la Mission pour familiariser le personnel d'aviation avec les nouvelles directives et promouvoir l'utilisation de la matrice par la MINUL et diverses autres missions.
Le Comité a constaté que les services fournis par le titulaire du contrat de rations de la MINUL n'étaient pas satisfaisants. L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait examiner de façon détaillée les instructions permanentes adoptées par les missions concernant la gestion des rations afin de s'assurer qu'elles sont conformes au manuel de gestion des rations [par. 195, al. e) et par. 203].	L'Administration de la Mission a demandé à la Section des achats de faire régulièrement des inspections pour vérifier que les fournisseurs de rations respectent le cahier des charges. La Mission dispose d'un système pour gérer et contrôler les approvisionnements en rations. Un groupe de travail comptant au moins un militaire, un spécialiste civil des produits alimentaires et le personnel clef du module alimentation a tenu sa première réunion fin novembre 2004. Il a pour objectif d'examiner et de mettre à jour le Manuel des instructions permanentes de la Mission et de l'aligner sur le Manuel de gestion des rations. Le Manuel révisé des instructions permanentes pour les rations a été distribué à tous les contingents et au personnel du module alimentation en janvier 2005.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Le Comité recommande que l'Administration prenne les mesures appropriées pour faire en sorte que des problèmes analogues liés à des défaillances des fournisseurs ne se reproduisent pas (par. 214).	La MINUL a pris un certain nombre de mesures pour réduire, en nombre et en gravité, les problèmes liés à des défaillances des fournisseurs. Y figurent notamment : – La mise en place d'un comité d'examen des prestations des fournisseurs, qui procède à l'examen en bonne et due forme de tous les cas de défaillance signalés et peut recommander la suspension des contrats pour qu'il ne soit plus fait appel aux fournisseurs fautifs; – La mise en place au sein de la Section des achats d'une équipe des expéditions chargée de suivre et vérifier l'acheminement de toutes les livraisons, de diffuser à l'intention des clients de la Section des bulletins de suivi bihebdomadaires pour les principaux projets, et de signaler aux chefs des sections concernées tout retard ou défaillance imminente; – La désignation, à la tête de l'équipe des expéditions, d'un administrateur chargé de l'enregistrement des fournisseurs, qui s'assure de la qualité des fournisseurs et sous-traitants demandant leur enregistrement; – La mention expresse, dans les bons de commande et les contrats, des pénalités de retard applicables en cas de livraison hors délais; – Les auteurs des réquisitions sont encouragés à décrire avec précision leurs exigences et leurs critères d'évaluation technique afin que le fournisseur et le client sachent clairement ce qui est demandé, ce qui doit être livré, et dans quels délais. De plus, il est maintenant demandé à toutes les missions de diffuser par l'Internet des évaluations trimestrielles des prestations des fournisseurs à l'intention du comité du Siège pour les contrats. Ces rapports permettent à la haute administration de superviser l'exécution du cahier des charges, de détecter rapidement toute détérioration dans la qualité des services et de prendre sans attendre les mesures correctives appropriées. De plus, les missions hors Siège doivent remplir deux fois par an des formulaires d'évaluation des fournisseurs qui permettent de jauger le respect des cahiers des charges. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de la gestion

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	souhaiteraient simplifier cette procédure; ils étudient donc activement leurs besoins respectifs en matière d'information, l'objectif étant à terme de réunir tous les mécanismes de contrôle des fournisseurs en un seul outil polyvalent pouvant convenir à toutes les parties concernées.
Le Comité recommande que l'Administration prenne de nouvelles mesures pour faire en sorte que toutes les missions de maintien de la paix définissent systématiquement les besoins en formation de l'ensemble des fonctionnaires chargés des achats et les fassent connaître au Siège (par. 258).	Recommandation appliquée. Un plan de formation a été défini. En avril, le Service des achats du Siège anime un séminaire de formation à la passation des marchés à la MINUL. Cette initiative s'accompagne d'une série d'ateliers locaux sur les aspects pertinents des procédures d'achat. La Section des achats organise également, dans le cadre du plan de formation global de la Mission, une série d'ateliers qui devrait être achevée d'ici la fin de l'exercice en cours. Les clients de la Section sont encouragés à y participer. Les services partenaires, notamment Réception/Inspection et Finances, ont également été invités à organiser des ateliers pour que le personnel chargé des achats soit mieux familiarisé avec l'ensemble du processus d'acquisition.
Le Comité recommande que l'Administration analyse, en consultation avec les missions de maintien de la paix, les critères de présélection des fournisseurs locaux, compte tenu des difficultés rencontrées et en vue d'envisager d'autres mécanismes de vérification des fournisseurs locaux aux fins de leur enregistrement, lorsque des biens ou services doivent être achetés d'urgence (par. 269).	Dans sa phase de démarrage, la Mission a utilisé un formulaire de demande d'enregistrement abrégé sur le modèle de celui utilisé par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, pour tenir compte des contraintes des fournisseurs locaux quant à la disponibilité des pièces à joindre au dossier. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé l'abandon de cette pratique et, depuis début 2005, la MINUL n'utilise plus que le formulaire de demande d'enregistrement détaillé, selon les instructions du Service des achats du Siège, ainsi que des fiches de notation des fournisseurs indiquant selon un système de points si les entreprises peuvent ou non être enregistrées. La MINUL se félicite de la recommandation du Comité à l'effet que l'Administration envisage, en consultation avec les missions de maintien de la paix, d'autres mécanismes de vérification des fournisseurs locaux en cas de besoins locaux urgents.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Le Comité recommande que l'Administration examine dans quelle mesure les missions peuvent se conformer aux dispositions du Manuel des achats relatives au Comité d'examen des fournisseurs locaux et aux responsables des fichiers de fournisseurs, en vue de réviser le Manuel si nécessaire, tout en garantissant l'efficacité des contrôles et le respect des obligations (par. 272).	Recommandation appliquée. La MINUL a créé un comité d'examen des prestations des fournisseurs et a désigné dans la composante appui un administrateur de l'enregistrement des fournisseurs qui tient également la base de données des fournisseurs.
Le Comité encourage l'Administration à poursuivre à titre prioritaire la mise en œuvre du plan de reprise après un sinistre et de continuité des activités dans les missions (par. 309).	La MINUL poursuit à titre prioritaire la mise en œuvre du plan de reprise après sinistre et de continuité des activités élaboré par le Département des opérations de maintien de la paix. L'infrastructure requise pour transférer et conserver les données d'importance critique pour la Mission est en place, et tout le contenu de la base est également conservé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Annexe

Organigrammes

A. Services organiques

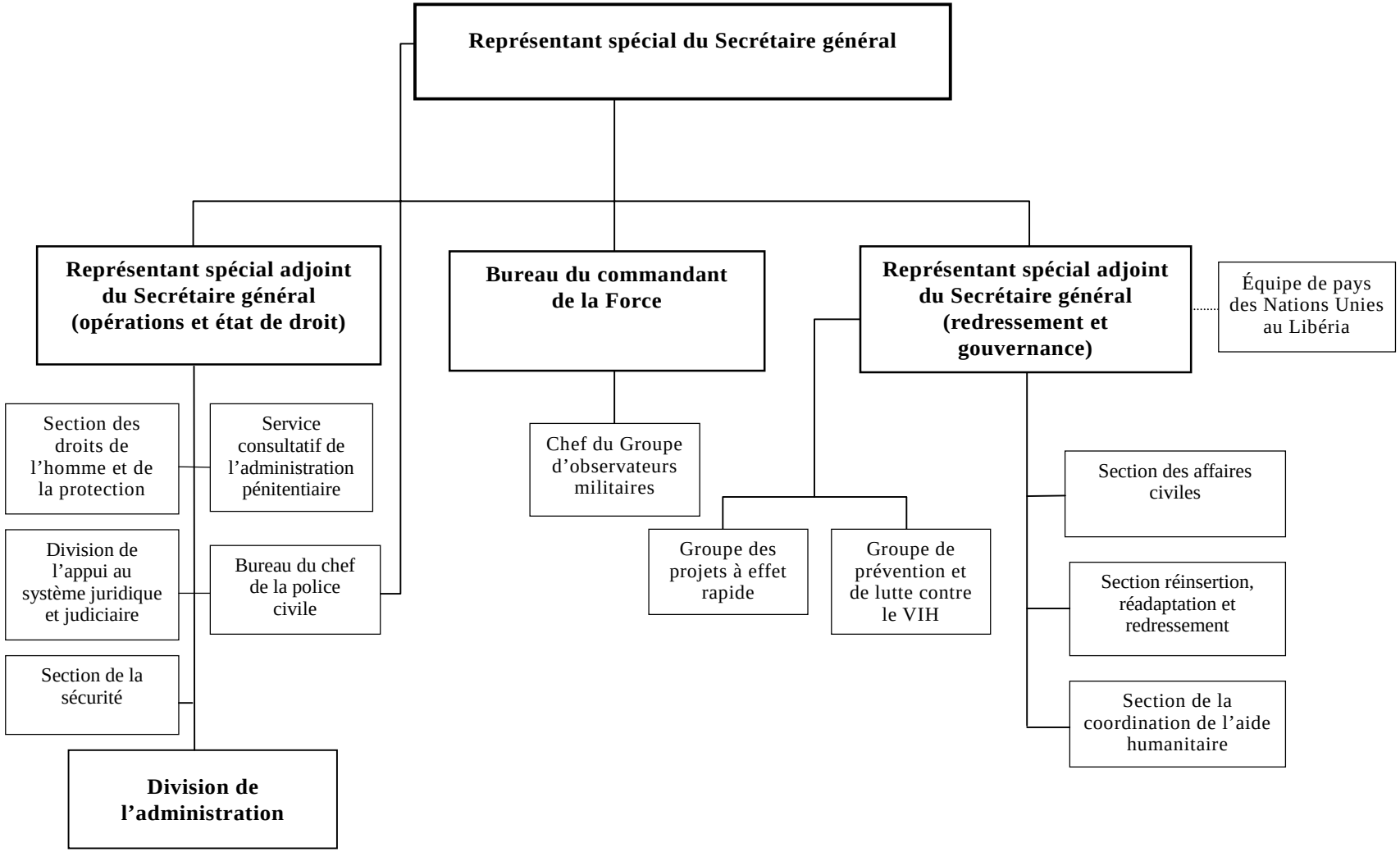

B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

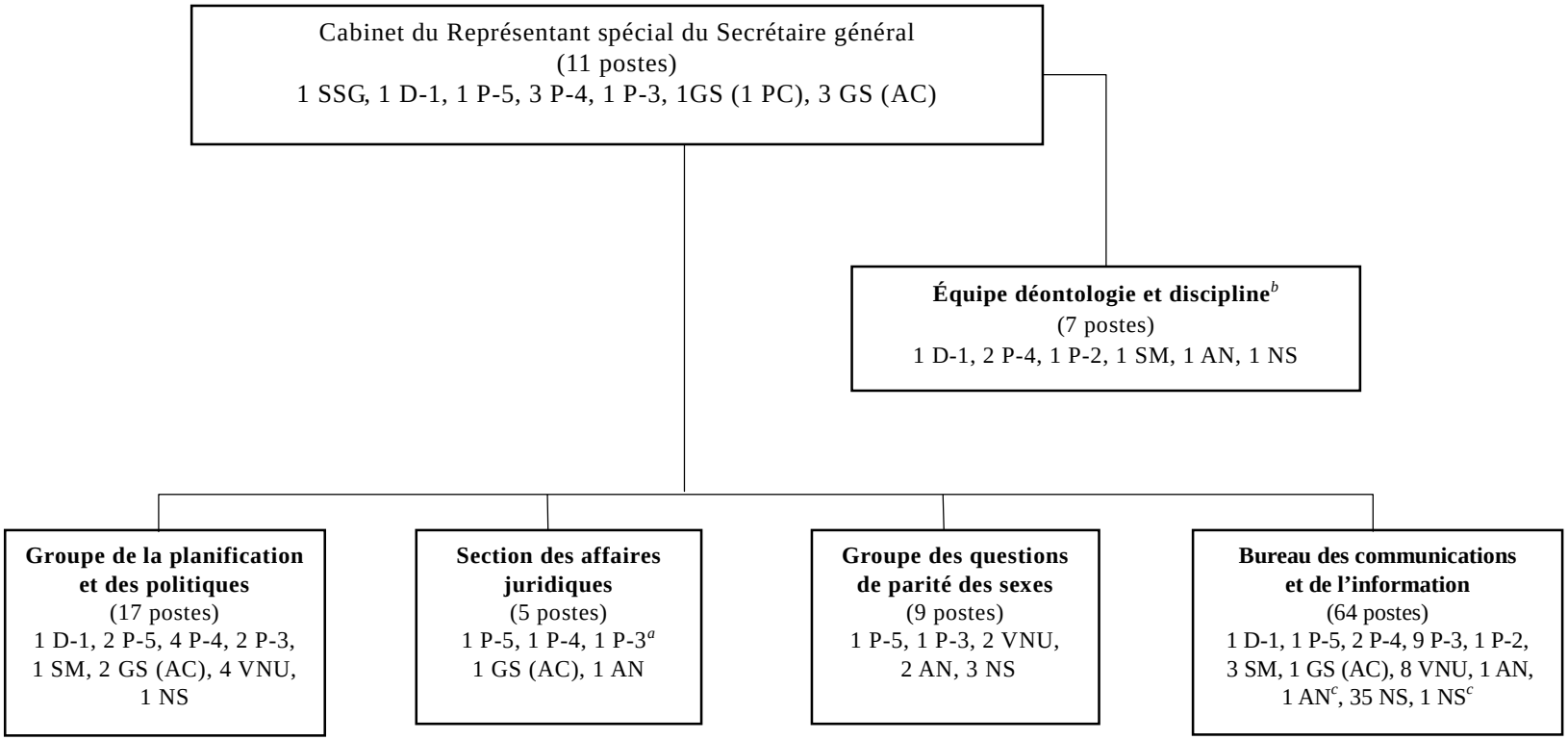

Abréviations : SM = Service mobile; GS = agent des services généraux; AC = autres classes; PC = 1re classe; AN = administrateur recruté sur le plan national; NS = agent recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies; SSG = Sous-Secrétaire général.

[a] Poste nouveau.
[b] Postes financés au titre du personnel temporaire.
[c] Poste reclassé.

und gen n0621508 docu n

C. Opérations militaires

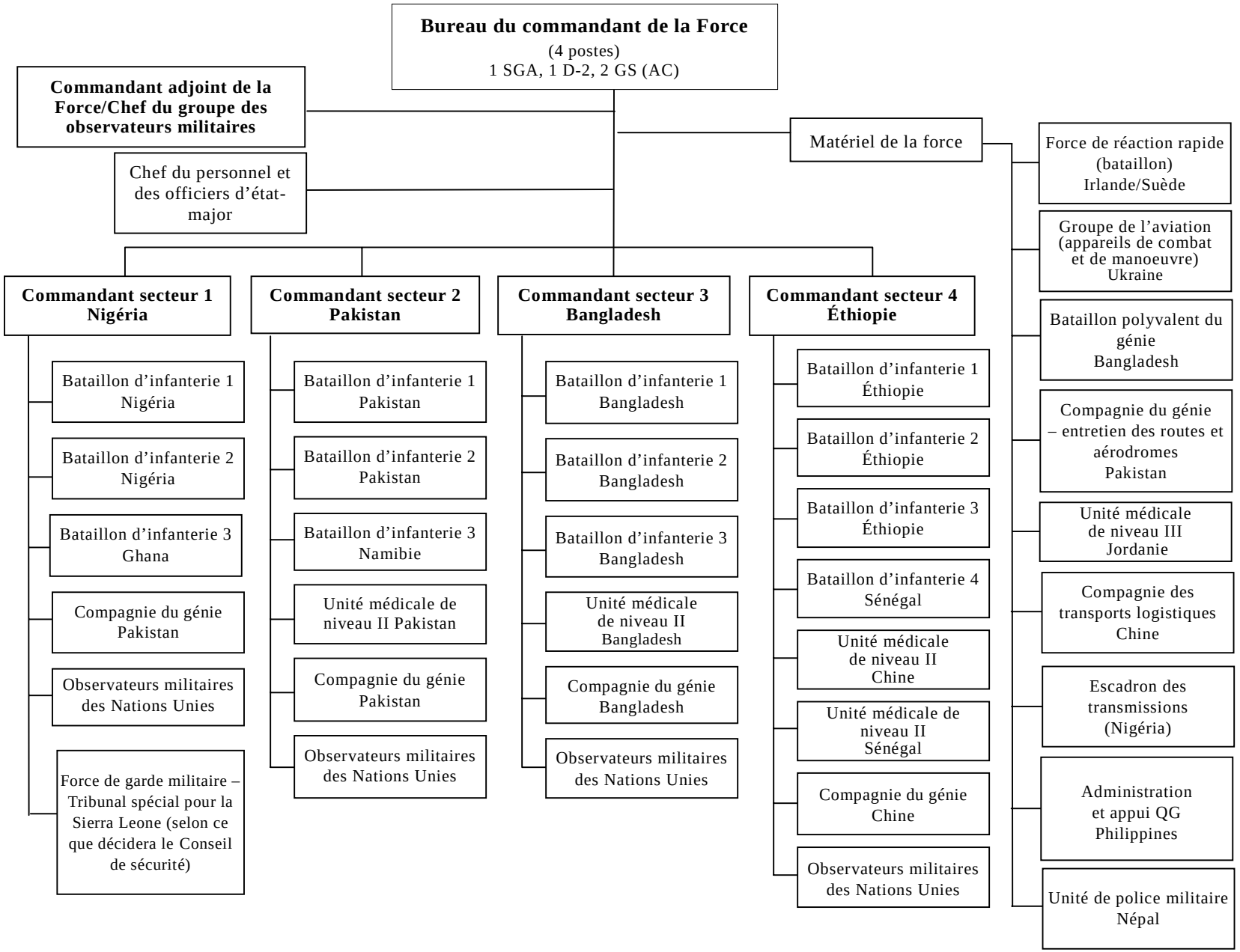

D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)

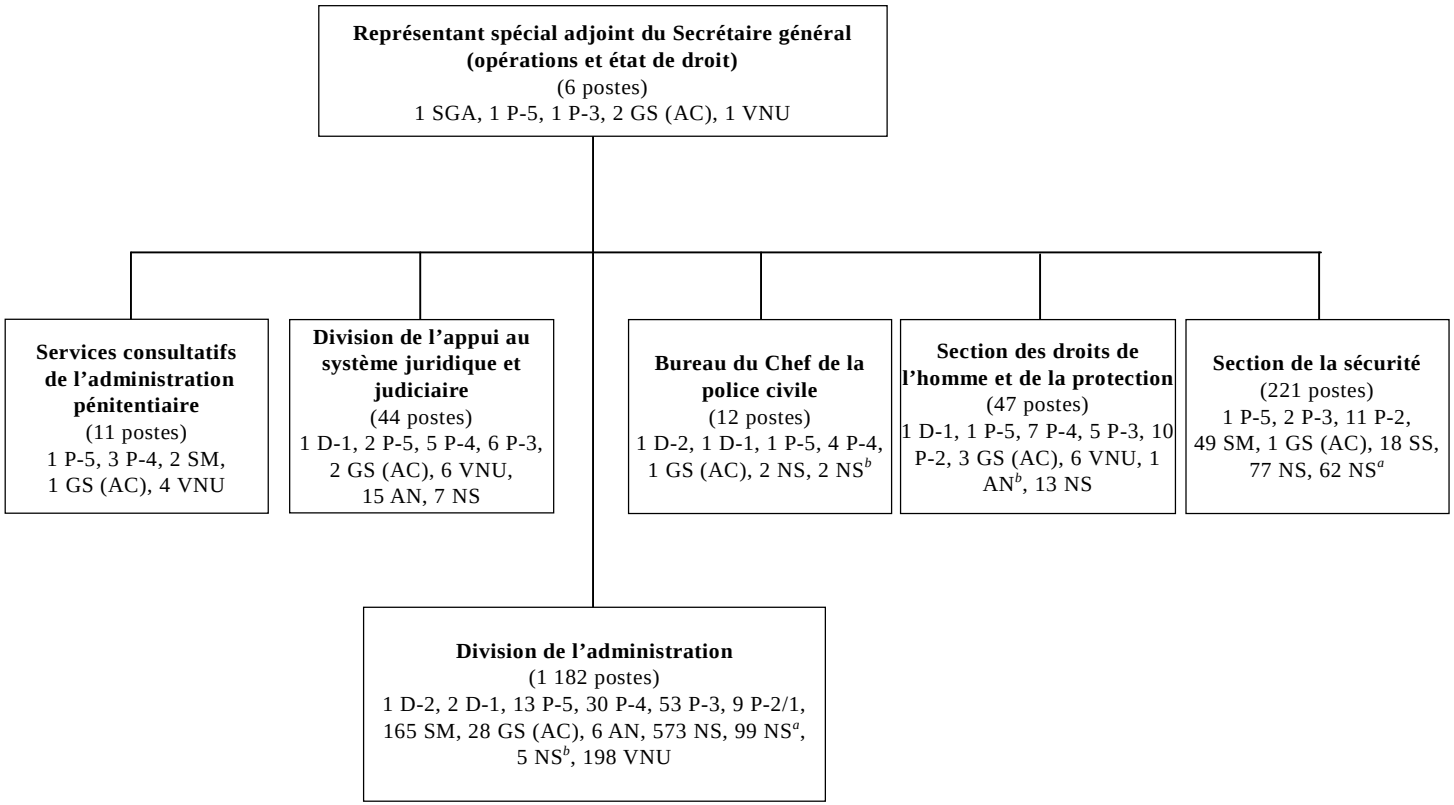

[a] Postes nouveaux.
[b] Postes reclassés.

E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (redressement et gouvernance)

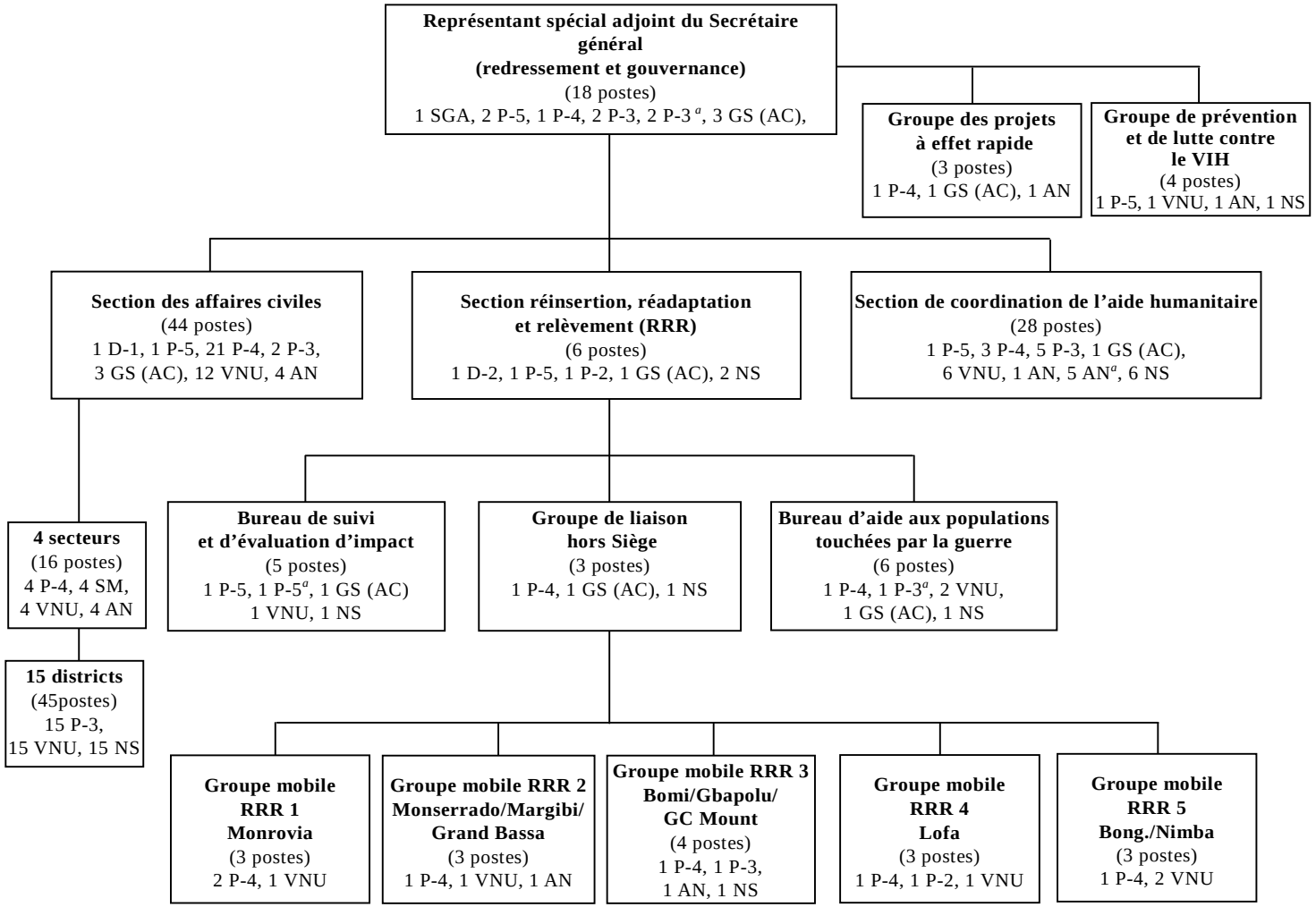

[a] Postes temporaires devant être régularisés en 2006/07.

F. Division de l'administration

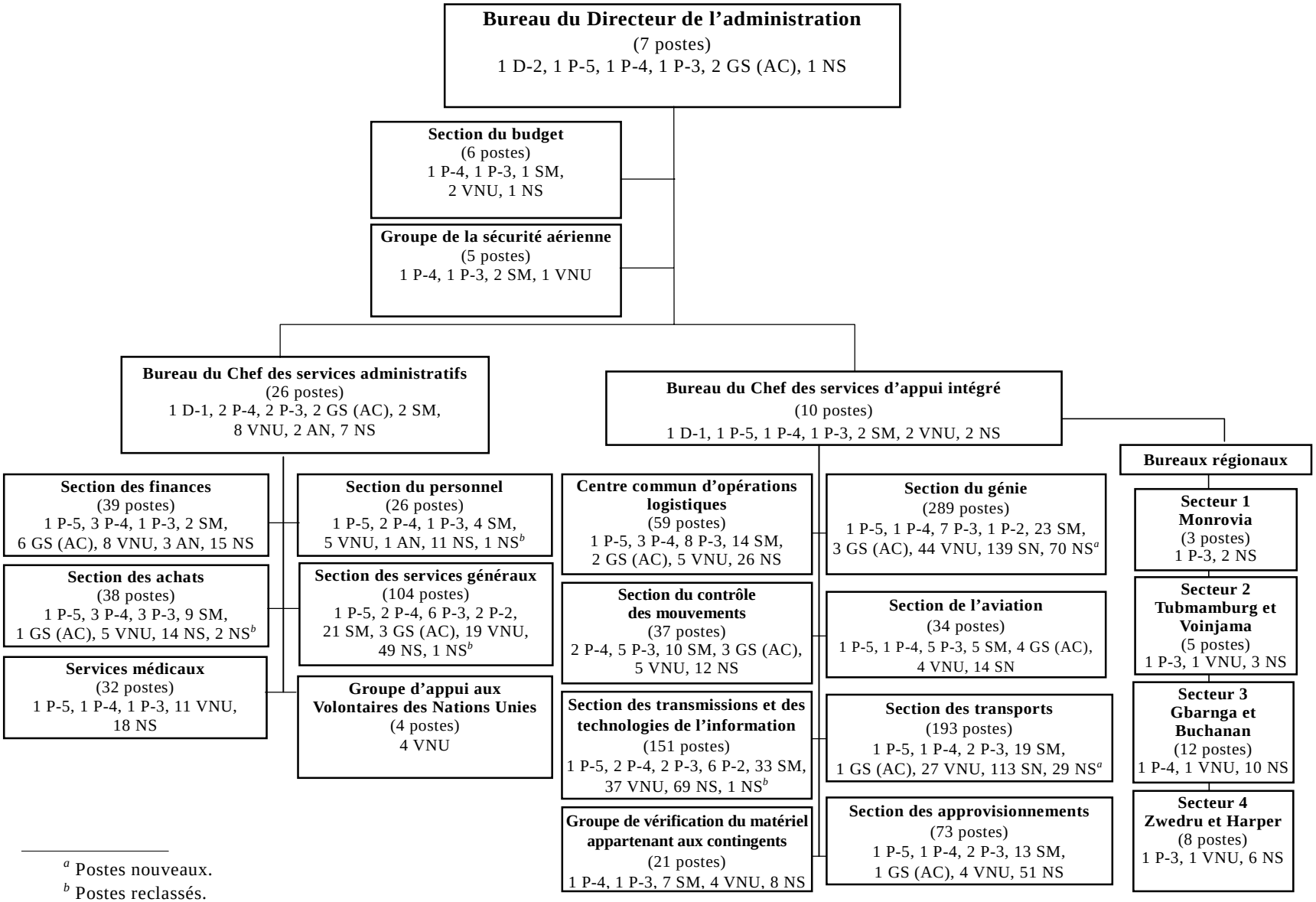

[a] Postes nouveaux.

[b] Postes reclassés.

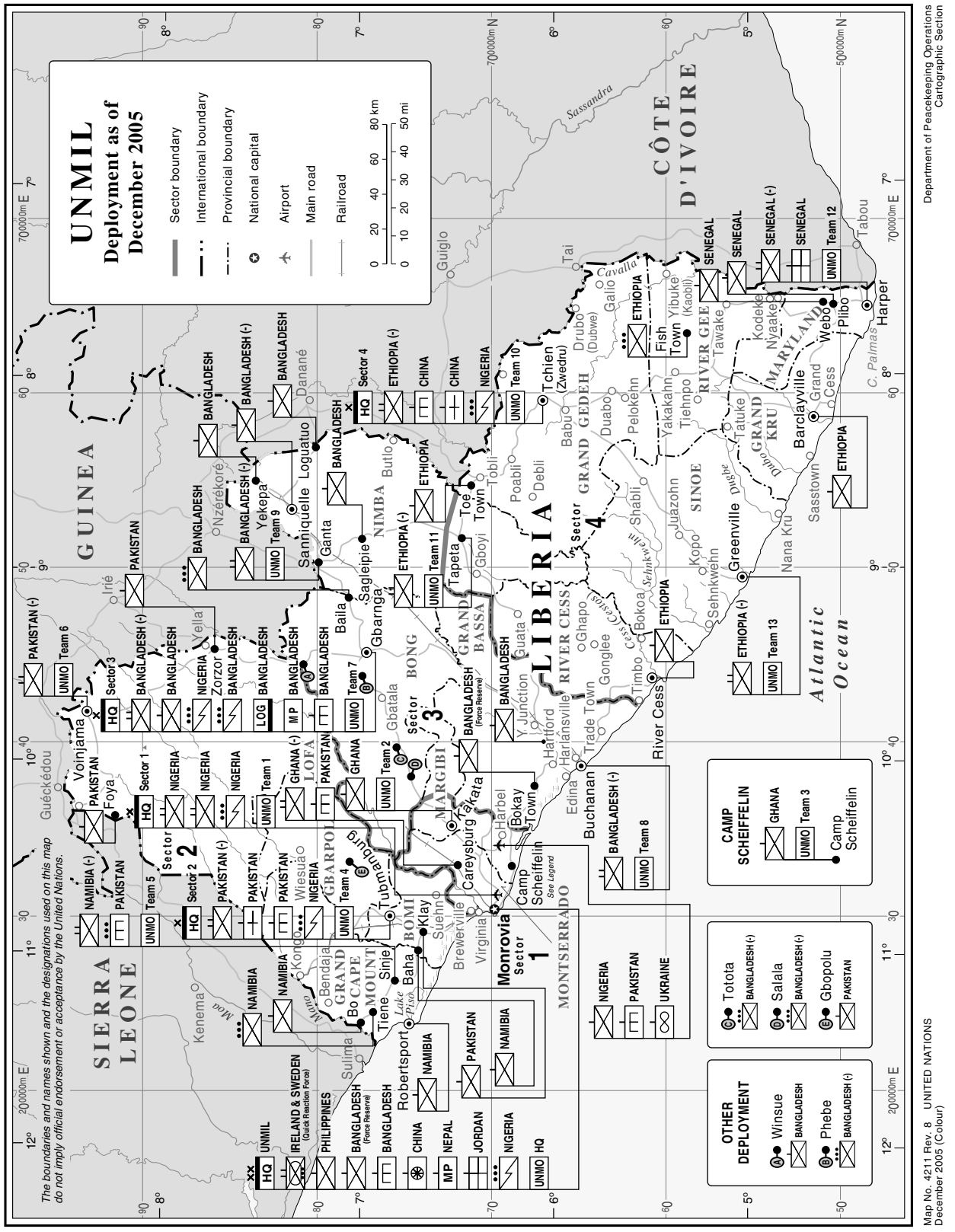
UNMIL
Deployment as of
December 2005
Sector boundary
International boundary
Provincial boundary
National capital
Airport
Main road
Railroad
0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
SIERRA LEONE
GUINEA
CÔTE D'IVOIRE
LIBERIA
Atlantic Ocean
Monrovia
Sector 1
Sector 2
Sector 3
Sector 4
OTHER DEPLOYMENT
CAMP SCHEIFFELIN
Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section
Map No. 4211 Rev. 8 UNITED NATIONS
December 2005 (Colour)